

**CONSEIL DU 11<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2024**

Le Conseil du 11<sup>e</sup> d'arrondissement s'est réuni le mercredi 24 janvier 2024 à 18h à la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 8 janvier 2024. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 18 janvier 2024 et l'ordre du jour complémentaire a été notifié à chacun et affiché le 22 janvier 2024.

**Élu·e·s présent·e·s**

**Maire d'arrondissement :** M. François VAUGLIN

**Maires adjoints :** Mme Rosalie LAMIN, M. Adrien TIBERTI, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA.

**Conseillers de Paris :** Mme Dominique KIELEMOËS, M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLIARD, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Hélène BIDARD, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER.

**Conseillers d'arrondissement :** Mme Nadine BLANCHARD, Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Aymeric DE TARLÉ, M. Didier Yongge ZENG, Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX.

**Pouvoirs**

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN
- Mme Emma RAFOWICZ à M. Florent HUBERT
- M. Luc LEBON à Mme Rosalie LAMIN
- Mme Joséphine LANFRANCHI à Mme Lucie SOLEM
- M. Jean-Pierre CORSIA à M. Christophe HARNOIS

**Excusés**

- M. Jean-François MARTINS
- Mme Florence MARSCHAL et Mme Aurore MOUYSSET-NOZERAND – jusqu'à la délibération 2024 DAC 3
- M. Jérôme MEYER – jusqu'à la délibération 2024 DDCT 2
- M. David BELLIARD – jusqu'au vœu V11202402
- Mme Nelly GARNIER – à partir de 2024 DAC 3
- M. Guillaume POITOUX – à partir de 2024 DDCT 1

**Secrétaire de séance** : Mme Bénédicte DAGEVILLE

**Ordre du jour de la séance** :

**I / Désignation du secrétariat de séance**

11202401 Désignation du secrétariat de séance

**II / Adoption de procès-verbal de séance**

11202402 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023

11202403 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023

**III / Communication sur les occupations temporaires des salles gérées par le Conseil d'arrondissement en 2023**

**IV / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement**

**Affaires Culturelles**

**2024 DAC 1** Subventions (328.500 euros), convention et avenants avec 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque

**2024 DAC 116** Subventions (31.000 euros) aux associations Le M.U.R. (11e), AGETA/Collectif Curry Vavart (18e) et l'Entre Prise (20e)

**2024 DAC 191** Subventions (97.500 euros), une convention et deux avenants à convention avec 4 écoles de musique associatives

**2024 DAC 192** Subventions (20.000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte

**2024 DAC 3** Recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos - Approbation de la liste des candidatures présélectionnées

**Solidarités**

**2024 DSOL 13** Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Retour d'Image pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

**2024 DSOL 4** Subventions (16.000 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens

**2024 DSOL 6** Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels, et convention annuelle tripartite entre Ville, CAF et Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris

**Attractivité et Emploi**

**2024 DAE 13** Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

**Santé Publique**

**2024 DSP 1** Subventions (408.638 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'

**Affaires Juridiques**

**2024 DAJ 3** Subvention (296.750 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement

**Démocratie, Citoyen.ne.s et Territoires**

**2024 DDCT 1** Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs – Subventions (750.086 euros) à 64 associations pour la réalisation de 122 actions

**2024 DDCT 13** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et les projets d'amélioration et d'animation pérennes ou temporaires de l'espace public - Subventions d'investissement et urbanisme transitoire (315.388 euros) pour 18 projets

**2024 DDCT 14** Subventions (284.483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration

**2024 DDCT 2** Subventions (102.500 euros) à 18 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif

**Jeunesse et Sport**

**2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024

**2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024

**Affaires Scolaires**

**2024 DASCO 1** Dotations complémentaires de fonctionnement (118.209 euros), subventions d'équipement (2.772.875 euros) et subventions pour travaux (223.900 euros) à divers collèges publics parisiens

**Familles et Petite Enfance**

**2024 DFPE 2** Subvention (5.251.300 euros) et avenant n° 4 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance

**2024 DFPE 10** Subvention (72.343 euros) et avenant n° 4 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)

**2024 DFPE 11** Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

**2024 DFPE 12** Subvention (4.553.331 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

**Urbanisme**

**2024 DU 35** Dénominations en hommage à cinq femmes résistantes (9e, 11e et 14e)

**2024 DU 10** Cession d'une emprise de voirie au droit du 73 rue de Montreuil (11e)

**2024 DU 16** Constat de désaffectation, déclassement et cession à ELOGIE-SIEMP d'un volume dans l'ensemble immobilier municipal sis 4 rue Mercœur (11e) - Servitude avec la copropriété 2 et 2 bis Mercœur

**Logement et Habitat**

**2024 DLH 57** Réalisation au 4 rue Mercœur (11e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par ELOGIE-SIEMP - Subvention complémentaire (685.695 euros)

**2024 DLH 56** Réalisation au 25-27 rue Mercœur (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (5 PLAI-5 PLUS-2 PLS) par ELOGIE-SIEMP (865.800 euros)

**2024 DLH 13** Location de l'immeuble du 18 rue Alexandre Dumas (11e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique

**V / Adoption de la procédure d'urgence**

**11202404** Adoption de la procédure d'urgence

## **VI / Vœux du Conseil d'arrondissement**

**V11202401** Vœu relatif au Plan local d'urbanisme bioclimatique dans le 11<sup>e</sup> arrondissement [groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>]

**V11202407** Vœu relatif à l'apport des immigré.e.s et étranger.e.s aux quartiers de Paris [groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, groupe Paris 11 en Commun, et groupe Communiste et Citoyen]

**V11202403** Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives [groupe Communiste et Citoyen]

**V11202408** Vœu relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid [groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, et groupe Communiste et Citoyen]

**V11202404** Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens [groupe Communiste et Citoyen]

**V11202405** Vœu relatif à l'implantation d'un monument dans le 11<sup>e</sup> arrondissement [groupe Changer Paris]

**V11202406** Vœu afin que l'école élémentaire du 22 rue Saint-Maur soit dénommée « École Jacques Delors » [groupe Paris 11 en Commun]

*À 18h10, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement*

### **11202401 – Désignation du secrétariat de séance**

**M. le Maire** : « Chers collègues, bienvenue et bonne année. Il s'agit de la première séance du Conseil d'arrondissement en 2024. Les différentes cérémonies de vœux ont permis de souhaiter une bonne année à vous toutes et tous, mais je réitère mes vœux au public qui nous regarde en ligne.

Je vous propose de désigner Bénédicte DAGEVILLE comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'opposition. Merci beaucoup. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202404 – Adoption de la procédure d'urgence**

**M. le Maire** : « Je vous propose de commencer avec l'adoption de la procédure d'urgence pour vous proposer d'accepter de délibérer sur trois vœux qui sont inscrits à l'ordre du jour complémentaire : un vœu relatif à une école « Jacques Delors », un vœu relatif à l'apport des immigrés et un vœu relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid, suite à une problématique que nous avons découvert récemment pour les personnes logées dans la salle Jean Aicard. Il s'agit littéralement d'une urgence pour elles.

Y a-t-il des oppositions à cette adoption ? Non. « Avec plaisir », me dit Nelly GARNIER. Merci beaucoup. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

### **11202402 – Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023**

**M. le Maire** : « Nous n'avons pas adopté le procès-verbal du 7 novembre lors de notre dernier conseil d'arrondissement. Il a été diffusé selon les voies habituelles. Y a-t-il des observations sur ce compte-rendu ? Je n'en vois pas. Je vous propose de l'adopter. Unanimité, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**11202402 – Adoption du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023**

**M. le Maire :** « Même vote pour le procès-verbal du 30 novembre ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>La délibération est adoptée</b>			

**COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DES SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN 2023**

**M. le Maire :** « Nous avons une communication annuelle qui permet de rendre compte au Conseil d'arrondissement du bilan des occupations temporaires des salles que nous gérons. Je passe la parole à Rosalie LAMIN. »

**Mme LAMIN :** « Merci M. le Maire. Chers collègues, comme chaque année, et conformément à la délibération du 2 juillet 2018, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement, nous souhaitons vous présenter pour ce premier conseil d'arrondissement de l'année la synthèse des occupations temporaires accordées sur les salles gérées par la Mairie.

Nouveauté en 2023, nous avons ouvert 3 nouvelles salles après les travaux conduits au dernier trimestre 2022 au 4<sup>e</sup> étage de la Mairie, dont cette salle et les 2 salles de réunion à côté, et qui ont toutes trois été mises à disposition des associations, des services de la Ville et des partenaires.

Ainsi, en 2023, ce sont 114 conventions d'occupation temporaire de salles qui ont été signées (contre 96 en 2022) : 56% d'entre elles concernent la salle Olympe de Gouges et 22% d'entre elles la salle des Fêtes. Parmi les 114 conventions signées, 109 conventions ont été accordées à titre gracieux (contre 91 en 2022) et 5 conventions ont été accordées à titre onéreux (même chiffre qu'en 2022).

La recette de ces mises à disposition s'élève en 2023 à 42.297 €, en comptant à la fois la location des salles et le règlement des forfaits horaires de nos agents mis à disposition en dehors des heures de travail de la Mairie.

À qui avons-nous mis à disposition ?

- En grande majorité (79%), ce sont les associations qui bénéficient de ces mises à disposition : 73 associations en 2023, dont 47 qui sont domiciliées dans le 11<sup>e</sup>
- 21 structures publiques et les directions de la Ville et de ses satellites
- 2 structures privées.

Vous retrouverez dans les fichiers annexes sur ODS la liste précise des associations et des structures que nous avons pu accueillir en 2023 dans les locaux gérés par la Mairie. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Il s'agit d'une communication habituelle, il n'y a pas de surprises. Joëlle MOREL demande la parole. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Pourriez-vous peut-être préciser les deux structures privées à qui on a accordé le droit d'utiliser les locaux de la mairie ? »

**Mme LAMIN** : « Il s'agit de Médiapart et du Crédit Mutuel. »

**M. le Maire** : « Comme vous le savez, le Conseil de Paris a voté une délibération qui fixe le montant de ces mises à dispositions. Ce montant est plus élevé pour les structures privées que pour les associations d'intérêt local.

Je ne vois pas d'autre demande de parole. Merci chère Rosalie. »

## PROJET DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL

### 2024 DAC 116 – Subventions (31.000 euros) aux associations Le M.U.R. (11<sup>e</sup>), AGETA/Collectif Curry Vavart (18<sup>e</sup>) et l'Entre Prise (20<sup>e</sup>)

**M. le Maire** : « Nous passons aux délibérations sur lesquelles nous devons nous exprimer. La délibération 2024 DAC 116 est la première sur laquelle il y a des inscriptions. Emma RAFOWICZ étant absente, je vais présenter ce projet.

Pour le 11<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une association bien connue depuis des années. L'association Le M.U.R. (Modulable, Urbain, Réactif) gère le mur pignon de l'immeuble du 107 rue Oberkampf, sur la place Verte. Elle a l'autorisation d'utiliser ce mur pour y faire vivre des œuvres d'art sélectionnés par un comité délibératif, dans lequel la Mairie n'est pas représentée, je précise. Elle anime la mise en place des projets et met à disposition un atelier de production à des artistes. L'association édite régulièrement un livre qui regroupe l'ensemble de ces œuvres. La subvention de 17.000 euros leur permettra de poursuivre leur activité.

M. Guillaume POITOUX s'est inscrit, je lui donne la parole. »

**M. POITOUX** : « Bonsoir à tous, bonsoir chers collègues. Je n'ai rien contre l'objet de l'association, mais comme nous rentrons dans une période électorale, il faudrait éviter sur ce mur

des messages politiques, comme ce fut le cas par le passé, qui pourraient fausser le jugement des électeurs. »

**M. le Maire :** « J'entends votre message et je le partage. Il est vrai qu'il y a eu un « dérapage artistique » il y a quelques années. J'avais d'ailleurs écrit à l'association pour leur rappeler les règles en termes de communication politique. Nous espérons que tout se passera bien cette année, je n'en doute pas une seconde.

J'indique les pouvoirs que l'on m'a transmis :

- Anne HIDALGO m'a donné pouvoir
- Emma RAFOWICZ a donné pouvoir à Florent Hubert
- Luc LEBON à Rosalie LAMIN
- Joséphine LANFRANCHI à Lucie SOLEM
- Jean-Pierre CORSIA à Christophe HARNOIS

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, le groupe Communiste et Citoyen, M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis du Conseil est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DAC 3 – Recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos - Approbation de la liste des candidatures présélectionnées**

**M. le Maire :** « Je vais rapporter en l'absence d'Emma RAFOWICZ. Patrick BLOCHE, président de la Maison des métallos, sera peut-être amené à compléter mes propos.

Suite au départ à la retraite en octobre 2023 de Stéphanie AUBIN, la directrice de cet établissement depuis 2018, le conseil d'administration, présidé par Patrick BLOCHE, a acté le lancement de la procédure de recrutement d'une nouvelle direction. Lors de ce conseil d'administration, il a été approuvé le principe d'un appel à candidatures, organisé conjointement par la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis (la Maison des métallos est un établissement public de coopération culturelle (EPCC) auquel participent ces deux collectivités). Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un appel à candidatures a été lancé.

42 dossiers ont été reçus, permettant de dégager une liste de neuf candidatures. Les auditions de chaque candidature par le comité de sélection, désigné dans le cadre de la procédure, ont permis de présélectionner quatre candidatures qui seront présentées au conseil d'administration de l'établissement en vue de la désignation de la personne qui sera en charge de la direction de la Maison des métallos. Elle sera désignée par le Président, d'un commun accord avec les deux

collectivités représentées. Ainsi, notre Conseil, le Conseil de Paris et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis doivent approuver cette liste de 4 noms proposée par le comité de sélection :

- Fanny COHEN
- Pauline SIMON
- Carole THIBAUT
- Alice VIVIER

Guillaume POITOUX s'est inscrit, je lui donne la parole. »

**M. POITOUX** : « Merci M. le Maire. Je souhaitais simplement saluer le travail de l'ancienne directrice Stéphanie AUBIN. Les quatre profils retenus sont très différents mais celui qui sera choisi saura – je n'en doute pas – diriger cette institution avec autant de brio que sa prédécesseure, et j'ai toute confiance dans le conseil d'administration pour le choix de ce futur directeur, qui sera à nouveau une femme et c'est heureux. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Vous connaissez toutes et tous mon intérêt très fort et mon investissement sur le devenir et le fonctionnement de la Maison des métallos depuis 1997. J'ai mesuré et apprécié le travail des différentes équipes qui ont eu la charge de faire fonctionner la Maison des métallos depuis l'achat de cet équipement par la Ville de Paris en 2000, achat qui a pu se faire grâce à la mobilisation des citoyens et des citoyennes du quartier de Belleville, regroupés autour de l'association Comité des métallos. Je veux également mentionner les différentes directions qui se sont succédées : d'abord celle de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement jusqu'en 2004, puis celles de Gérard PAQUET jusqu'en 2009, de Philippe MOURRAT jusqu'en 2018 et de Stéphanie AUBIN jusqu'en 2023. Nous sommes dans la phase d'une nouvelle procédure de recrutement et je veux saluer la transparence de cette procédure. Les quatre personnes retenues sont des candidates et je salue ce choix. »

Depuis 2019, la Maison des métallos n'est plus un équipement de la Ville de Paris mais un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Le Département de la Seine-Saint-Denis est partie prenante du fonctionnement du lieu, il est membre du Conseil d'administration et soutient financièrement l'établissement. Quelles sont les conséquences de ce statut d'EPCC sur le processus de recrutement ? Quel est le pouvoir de la Seine-Saint-Denis sur le choix du recrutement ?

Le projet de délibération mentionne les étapes du processus de recrutement jusqu'à aujourd'hui, mais je souhaiterais que vous nous donniez plus d'informations sur la suite du processus de recrutement et que vous nous indiquiez à quelle période la directrice sera officiellement recrutée. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je m'associe aux salutations qui ont été adressés aux équipes qui se sont succédées à la direction de la Maison des métallos qui, suite à la mobilisation des citoyens et de la Mairie du 11<sup>e</sup> (Georges SARRE à l'époque), a été acquise par Bertrand DELANOË et la Ville de Paris. Elle était menacée par une opération de promotion immobilière et elle aurait disparu si la Ville de Paris n'était pas intervenue. J'en profite pour saluer l'implication de celle qui deviendra finalement la Maire de Paris, Anne HIDALGO, qui était à l'époque Première Adjointe du Maire de Paris Bertrand DELANOË. Elle a à cœur de rappeler qu'elle a participé à une vingtaine de réunions de concertation avec les citoyens mobilisés autour de ce projet pour en définir les grandes lignes et permettre de garantir l'intérêt général dans l'avenir de ce bâtiment. »

Je pense que personne n'a maintenant de doutes, le caractère public de cet établissement et sa dimension culturelle sont garantis de façon définitive. Après les différentes personnalités qui se sont succédées à la tête de la Maison des métallos, l'établissement a atteint une forme de maturité. Les 42 candidatures montrent que l'établissement est connu et qu'il suscite de l'intérêt, de par sa localisation, son histoire, sa particularité. Ce n'est pas un hasard si nous avons organisé à cet endroit la cérémonie des vœux aux personnalités faisant vivre le 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est un lieu important à Belleville, à côté du quartier Politique de la ville, dans un quartier particulièrement mélangé. Bertrand DELANOË a été clairvoyant en disant qu'il fallait des établissements culturels phares dans l'Est parisien. Le Centquatre répondait aussi à cette logique de création d'offre culturelle pour développer l'attractivité, si tant est – et ce n'est pas une mince affaire – qu'on se donne les moyens de rendre accessible la culture et de ne pas rester dans l'entre-soi, ce qui a pu parfois être l'un des travers dans lequel la Maison des métallos a pu tomber. Mais c'est logique, quand on se cherche, on fait des tests, il y a des choses qui fonctionnent et d'autres pas.

Guillaume POITOUX l'a souligné, les quatre candidatures retenues sont très variées et complémentaires. Je trouve que c'est une bonne chose que le jury sorte avec un véritable choix, avec en plus des projets qui sont tous enthousiasmants. Ce choix sera d'autant plus compliqué mais c'est mieux que de ne pas avoir de choix du tout. Donc je suis heureux que la Maison des métallos attire et fasse envie.

Maintenant, il revient au président de proposer une candidature au conseil d'administration, dans les conditions que j'ai évoquées, et connaissant le président, je ne doute pas qu'il cherchera le consensus le plus large. En tout cas, ce fut l'objet des échanges que nous avons eus en comité de sélection. Le conseil d'administration se réunira début mars pour émettre son choix parmi les quatre candidatures et la personne nommée prendra ses fonctions à la direction de la Maison des métallos le 1<sup>er</sup> juin prochain. Je donne la parole à Patrick BLOCHE pour compléter. »

**M. BLOCHE** : « Vous êtes membre du comité de sélection, qui était ouvert à tous les élus membres du conseil d'administration, donc vous avez tout dit. Je prends la parole pour répondre à la première question de Joëlle MOREL : le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a été étroitement associé au processus, il était représenté lors des auditions effectuées le 9 janvier dernier. Le Département avait d'ailleurs suggéré trois candidatures que nous avons ensuite retenues dans la première liste de neuf candidatures et l'une de ces candidatures est d'ailleurs dans la liste finale, Pauline SIMON qui dirige un théâtre à La Courneuve, en Seine-Saint-Denis. »

**M. le Maire** : « Absolument. Merci, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en commun, le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, le groupe Communiste et Citoyen, M. Guillaume POITOUX. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. L'avis est donc favorable. »

#### Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DSOL 6 – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels, et convention annuelle tripartite entre Ville, CAF et Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris**

**M. le Maire** : « Je vais demander à Sofiane KADDOUR-BEY de rapporter. »

**M. KADDOUR-BEY** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, c'est une délibération qui concerne les centres sociaux, des équipements de proximité indispensables. Dans notre arrondissement, Le Picoulet, implanté dans le quartier de Belleville, mène une action sociale globale ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie, la participation des personnes auxquelles l'association s'adresse. Elle organise des activités intergénérationnelles d'animation, de formation et de réflexion pour un public notamment marginalisé ou isolé.

L'association Solidarité Roquette se veut un carrefour d'échanges et un lieu d'actions à la disposition des habitants du quartier Roquette/Père Lachaise. Elle contribue à l'insertion des familles en voie de marginalisation, en développant l'autonomie de chacun, en agissant préventivement contre l'échec scolaire, les problèmes de santé et de la petite enfance dans le respect mutuel des cultures et des droits de l'Homme.

Une mission d'audit a été confiée à l'Inspection Générale de la Ville de Paris visant à réévaluer la situation économique des centres sociaux et à faire des propositions de consolidation du fonctionnement et des modalités de financements des centres sociaux. Parallèlement, la convention territoriale globale liant la Ville de Paris à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris a été approuvée par le Conseil de Paris, ouvrant la voie à l'adoption d'un nouveau Schéma directeur triennal qui sera construit dans le courant de l'année 2024.

La Ville de Paris souhaite traduire le fruit de ces travaux dans les prochaines conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des centres sociaux, dont Le Picoulet et Solidarité Roquette, ainsi que dans la convention tripartite avec la Fédération des Centres Sociaux et la CAF. C'est pourquoi il est proposé de proroger d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs 2021-2023 avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et de signer une convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la CAF de Paris et la Fédération des Centres Sociaux au titre de l'année 2024.

Dans le contexte économique très difficile qui pèse sur la population parisienne, les structures comme les centres sociaux sont fortement impactées et la situation financière de ces centres nous préoccupent beaucoup. C'est pourquoi je vous invite à voter cette délibération. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Aymeric DE TARLÉ. »

**DE TARLÉ** : « Merci. Je voudrais rappeler l'attachement de notre groupe Paris en Commun aux centres sociaux tels que Le Picoulet et Solidarité Roquette. Le Picoulet a mis en place des espaces numériques pour les seniors pour permettre de lutter contre la fracture numérique, et organisé des goûters seniors. Ce qui m'a surtout frappé au Picoulet, c'est la diversité des activités : goûters des parents et ateliers parents/enfants les samedis et mercredis, sorties, ateliers tricot, gym, contes ou cuisine, accès au droit. Ces centres sociaux sont le cœur de notre arrondissement et permettent aux publics isolés et marginalisés de pouvoir participer à des activités, d'accéder aux outils numériques ou apprendre sur l'accès au droit.

Le 31 janvier aura lieu une manifestation des centres sociaux. Avec cette prorogation d'un an et cet engagement avec la CAF de Paris, on ne peut qu'espérer que les centres sociaux trouvent des solutions, et que nous trouvions également des solutions économiques pour les accompagner.

L'appel à manifestation du Picoulet demande en résumé à faire plus avec moins. C'est une équation difficilement soluble.

Ces deux centres sociaux permettent de faire vivre l'arrondissement, notamment des milieux défavorisés dont les seniors. Nous ne pourrions pas faire notre travail et mener notre politique sans ces centres, donc on les remercie et on espère que cette prorogation atteindra les objectifs qu'elle annonce. Merci beaucoup. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. En effet, ils sont inquiets du retrait de différents soutiens, notamment de l'Etat. Nous les soutenons car ils sont indispensables à la cohésion sociale. Je pense que cette intervention ne demande pas de réponse donc nous passons au vote.

Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DDCT 1 – Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs – Subventions (750.086 euros) à 64 associations pour la réalisation de 122 actions**

**M. le Maire** : « Delphine TERLIZZI va présenter ce projet de délibération. »

**Mme TERLIZZI** : « Le Contrat de Ville a été signé en 2015, puis prorogé jusqu'en 2021, puis 2022 et 2023. Ce Contrat de Ville parisien est donc en cours de renouvellement. Un nouveau Contrat de ville devrait être finalisé en mars 2024 pour un passage au Conseil de Paris de mai 2024. Il y a eu beaucoup de concertations des acteurs associatifs de notre quartier politique de la ville Fontaine au Roi. Beaucoup d'habitants ont également été interrogés pour pouvoir participer à l'élaboration de ce Contrat de Ville.

Ce contrat vient modifier la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et fixe la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Beaucoup s'inquiétaient de savoir si notre quartier prioritaire allait être maintenu dans sa totalité. Il est légèrement modifié, un peu plus découpé mais il faut rassurer les associations, ça va rester comme ça. En même temps, je le dis constamment, un quartier prioritaire est voué à arrêter de l'être pour devenir un quartier « normal ». Comme les Restos du Cœur, on a envie que cela s'arrête. Il y a encore quelques petits efforts à fournir, on y est presque pour le quartier Fontaine au Roi, donc je suis contente que l'on ait six ans de plus pour s'occuper de ce quartier.

Ce qui est important dans ce projet de délibération, c'est la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui permet de sécuriser les associations non pas sur un an mais sur trois ans. Cela rassure les associations de savoir qu'elles peuvent respirer financièrement pendant trois ans, mais cela ne nous empêche pas de faire des bilans et des points réguliers.

Les associations concernées par cette délibération et menant des actions dans le 11<sup>e</sup> arrondissement :

- Demain en Main, qui propose des ateliers de poterie en plein cœur du quartier ;
- Equipe Saint Vincent Oberkampf, qui propose des formations linguistiques et facilite ainsi l'insertion sociale et professionnelle des primo-arrivants ;
- Francophonie et Cultures Partagées, qui propose des activités culturelles et sociales, et mènent surtout des projets vers les familles immigrées ;
- Manufacture Chanson, gère un centre de formation et une salle de concert, met à disposition des salles. La subvention financera la création d'une comédie musicale, que je vous conseille d'aller voir quand elle sera prête.
- L'Oiseau à Lunettes, qui propose des temps de rencontre et de création autour de contes du monde, et des ateliers de créations sonores et visuelles. Ils avaient présenté leur travail lors du salon Lire en Délire.
- Paroles Voyageuses, qui favorise l'accès à la formation linguistique pour les personnes en difficulté de langage. Ils accueillent beaucoup de personnes issues de l'immigration et permettent de les faire progresser.

La politique de la ville à Paris, c'est quand même 5 millions d'euros par an, il faut s'en féliciter. Je vous remercie de voter sans hésiter pour ces subventions. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Florent HUBERT a demandé la parole. »

**M. HUBERT** : « Merci M. le Maire et merci Delphine pour cette présentation. Je me suis inscrit précisément sur cette délibération pour qu'on ait l'occasion de faire un point sur le nouveau Contrat de ville qui touche notre territoire. J'en profite pour saluer les associations investies sur le territoire prioritaire qui font un travail remarquable et pour saluer le travail accompli par Delphine pour donner de la force à ces acteurs, monter de nouveaux projets, faire émerger de nouveaux collectifs et prendre soin des habitants dans le quartier. Je voudrais surtout faire passer deux messages :

- Sur le plan national, je regrette que les inégalités territoriales se creusent dues à l'insuffisance de politique de la ville. On se félicite que le gouvernement présente une nouvelle cartographie, mais comme souvent, le diable est dans les détails budgétaires. Mon inquiétude repose sur le fait que plus de 100 nouveaux quartiers rentrent dans la géographie prioritaire, mais il n'y a aucune certitude sur l'augmentation de l'enveloppe. Il est tout à fait possible que l'on soit amenés à saupoudrer des moyens alors que l'enjeu, vu la persistance des inégalités territoriales, sociales et économiques sur ces territoires, est de pouvoir concentrer les investissements des pouvoirs publics. De même, je regrette que l'on ait un gouvernement qui soit manifestement plus enclin à prendre rapidement une énième loi sécuritaire, à déployer des dispositifs essentiellement sécuritaires, des coups de menton ou un discours au karcher dans ces quartiers, plutôt que de prendre enfin le plan pour les quartiers populaires qui est attendu et même annoncé depuis des années. Si on continue de marcher sur une seule jambe sécuritaire, on ne traitera que les symptômes et non les causes de la violence sociale dans ces quartiers. C'est ma conviction profonde.
- Sur le plan parisien, la spécificité sociologique de Paris fait que l'écart des revenus y est encore plus grand qu'ailleurs et que les riches y sont très riches, et elle masque par un artifice de moyennes statistiques le fait qu'en réalité les pauvres y sont très pauvres, voire plus pauvres qu'ailleurs. Les ménages défavorisés des quartiers prioritaires à Paris sont encore plus

défavorisés que la moyenne des quartiers prioritaires sur le territoire francilien et territoire français. La sortie de territoires parisiens du dispositif de la politique de la ville peut signifier que la situation s'y améliore. On peut le voir comme un élément positif, mais il faut avoir un point de vigilance. On a d'ailleurs entendu la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement s'exprimer sur le sujet et nous avons le même sujet avec la redéfinition du périmètre du quartier à Belleville. Cette moyenne statistique maniée par le gouvernement peut aboutir à une réduction des moyens pour traiter les difficultés économiques, sociales, éducatives, urbaines qui restent concentrées dans ce quartier et qui appellent un traitement à la hauteur. Cela va dans le bon sens mais c'est un point de vigilance. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. En effet, la réforme de la politique de la ville est inquiétante. Des pans entiers de nos quartiers disparaissent alors que la pauvreté reste présente. Vous l'avez bien décrit et je tiens à m'associer à ces propos. Nour DURAND-RAUCHER demande la parole. »

**M. DURAND-RAUCHER** : « Merci. Juste pour dire quelques mots sur le fait qu'il y avait un gros problème depuis le début : dans les négociations, l'Etat nous avait dit que tout se ferait à budget constant, avec l'impression que les problèmes de nos quartiers ne seraient pas la priorité. C'est bien une politique budgétaire, or on a évidemment besoin d'autre chose. Comme Delphine l'a dit, l'essentiel pour notre quartier politique de la ville est préservé. Nous serons évidemment toujours derrière les associations et les acteurs de ce quartier pour que ce quartier aille mieux et revienne vers une politique normale. Mais les négociations ont été âpres et je salue la manière dont le travail a été fait par la Ville car cela n'a pas été facile. Les derniers points de négociation sont quand même très étonnants : on nous disait que si on en demandait plus, on l'enlèverait à la banlieue. Ce n'est pas une demande en fonction des besoins, il s'agit d'une gestion quasiment exclusivement budgétaire, ce qui est une manière très problématique d'envisager les choses. Donc nous pouvons nous féliciter d'avoir gardé ce quartier en politique de la ville, pour sans doute ses six dernières années. »

**M. le Maire** : « Tout à fait. Le quartier reste en politique de la ville, néanmoins il y a une réduction du périmètre et je crains, à cause de cette logique budgétaire, qu'elle soit accompagnée d'une réduction proportionnelle des moyens. Nous resterons vigilants jusqu'au bout. Je vous propose de passer au vote. »

Qui vote pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DDCT 2 – Subventions (102.500 euros) à 18 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif**

**M. le Maire** : « Je donne la parole à Christophe HARNOIS. »

**M. HARNOIS** : « Cette subvention porte sur une aide à 18 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif. Si on recentre sur notre arrondissement, il s'agit de l'Association du Quartier Saint Bernard, une association d'animation et de prévention très dynamique qui œuvre notamment par des actions de proximité à destination des jeunes de 6-18 ans. Elle met l'accent sur le soutien scolaire et l'accompagnement à la scolarité, notamment en lien avec l'activité sportive puisque l'association a un club de football. Elle mène aussi d'autres actions à destination des jeunes comme les chantiers jeunes ou des projets citoyens.

C'est une association d'animation du quartier qui favorise la participation citoyenne, active et intergénérationnelle par le biais de diverses activités : vide-grenier, fêtes et repas de quartier. La solidarité et le partage entre habitants sont au cœur des missions de l'Association du Quartier Saint Bernard.

L'association mène pour l'été 2024 un projet pour développer encore davantage l'engagement citoyen sur l'espace public, à travers des animations « hors les murs » comme des ateliers couture de rue, du jardinage dans l'espace public, un espace ludothèque à la cabane citoyenne, un apprentissage du vélo pour enfants, ados et parents, des animations sportives sur le TEP rue Charrière, des ateliers lecture au Kiosque à Lire, un chantier citoyen, la poursuite de la fresque à l'école maternelle Saint Bernard, et la création d'un kiosque à lire avec le centre social de proximité.

Pour financer ce projet, l'association a besoin d'être soutenue et c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter pour cette subvention de 3000 euros. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Joëlle MOREL s'est inscrite. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Cette délibération permet d'accompagner financièrement les associations qui travaillent particulièrement à développer l'engagement citoyen et de ce fait, l'apprentissage de la démocratie. Au nom du groupe Ecologiste, je souhaite faire un focus sur ces associations qui jouent un rôle essentiel et qui, souvent à travers des méthodes de l'éducation populaire, œuvrent pour plus de solidarité et une meilleure participation des citoyens. Je remercie Christophe HARNOIS de nous avoir présenté l'Association du Quartier Saint Bernard qui bénéficiera d'une aide financière de 3000 euros.

J'en profite également pour relayer le travail d'une association siégeant dans le 11<sup>e</sup> arrondissement et qui fait partie des 18 associations subventionnées dans cette délibération. Il s'agit du Collectif des Associations Citoyennes, qui réalise un travail remarquable sur le suivi des conditions de travail et des conditions de fonctionnement des associations. Le collectif travaille sur les citoyennetés responsables et développe un projet de l'Université des savoirs associatifs.

Je souhaite relayer tout particulièrement leur dernier communiqué de presse paru fin décembre, relatif au risque de la marchandisation et de la financiarisation des associations. La mise en place par l'Etat du Contrat à impact social (CIS) est un véritable danger pour les associations. Les CIS mettent autour de la même table l'Etat (ou une collectivité territoriale), des investisseurs privés (essentiellement des banques, des fonds d'investissement, des assurances) et une association qui porte une initiative dite innovante. Les investisseurs placent de l'argent dans cette initiative, et selon les indicateurs de performance, les pouvoirs publics remboursent cette somme avec des intérêts et des primes de performance établies en fonction des résultats atteints. Ce procédé est en cours dans les départements du Nord. Une étude du collectif montre que le retour sur investissement du contrat du Nord peut atteindre 9,50 %, un très bon produit pour les marchés financiers.

Le Collectif des Associations Citoyennes avait déjà sonné l'alarme dès 2015. Il existe un vrai risque que les investisseurs prennent la main sur les pratiques associatives et qu'en fin de compte, les collectivités paient aussi fortement cette nouvelle ingénierie financière. À l'heure où l'Etat casse le modèle social mis en place depuis quelques décennies, il existe aussi le risque que le modèle associatif auquel nous sommes très attachés soit également cassé dans quelques années. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Christophe HARNOIS. »

**M. HARNOIS** : « Nous nous rejoignons sur l'importance capitale de la continuité du soutien public aux associations. C'est ce que nous faisons à Paris, même si nous sommes parfois critiqués parce qu'on aiderait trop les associations. Mais ces aides importantes et essentielles permettent au secteur associatif de continuer à se développer, avec le plus d'indépendance possible. Merci pour cet éclairage sur cette possibilité de dérive, je n'en connaissais pas les détails. Et face à cette possibilité, il faut réaffirmer nos valeurs face au secteur associatif et réaffirmer avec force l'importance de l'investissement des pouvoirs publics pour soutenir les associations. Nous soulignons régulièrement l'importance de ces associations sur les questions d'inclusion, de solidarité, de développement durable, et de tout ce qui constitue la vie au quotidien des habitants. »

**M. le Maire** : « Merci à vous deux pour ces vibrants plaidoyers en faveur des associations. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention, je propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

### **2024 DLH 13 – Location de l'immeuble du 18 rue Alexandre Dumas (11e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique**

**M. le Maire** : « Guillaume POITOUX s'était inscrit sur les projets 2024 DJS 55 et 2024 DU 35 mais il est parti. Je ne vois pas d'autres demande d'intervention donc je propose que nous en délibérons lors du vote global.

Nous passons au projet 2024 DLH 13 sur lequel Jean-Christophe MARTIN s'est inscrit et je passe la parole à Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une opération récurrente de préemption dont nous votons aujourd'hui la première étape : après avoir acheté l'immeuble, nous le confions au bailleur social Paris Habitat. L'immeuble du 18 avenue Alexandre Dumas est composé de 12 logements qui intègrent donc le parc social de la Ville. Il s'agit de la poursuite de notre travail pour augmenter le nombre de logements sociaux, de logements accessibles de par leur prix au

plus grand nombre, et pour éviter que notre arrondissement, du fait des prix de l'immobilier, ne soit inaccessible au plus grand nombre. Il s'agit donc d'une opération de mixité du logement.

Il y a également des délibérations sur d'autres opérations :

- Le projet de délibération 2024 DLH 56 constitue la deuxième étape au 25-27 rue Mercœur, après avoir confié l'ensemble immobilier à Elogie-Siemp. Le bailleur a récupéré l'immeuble qui a besoin de lourds travaux de rénovation et nous engageons ce programme d'amélioration à travers cette délibération.
- On fait passer une nouvelle délibération (2024 DLH 57) relative au 4 rue Mercœur, où est prévue l'opération de démolition-reconstruction du centre Paris Anim' avec la création d'une quarantaine de logements étudiants. Dans les premières délibérations votées, nous avions prévu 41 logements étudiant, mais le travail efficace des architectes nous permet de réaliser finalement 42 logements, à volume construit égal. Comme les précédentes délibérations n'étaient plus correctes au regard de la réalisation, celle-ci corrige le nombre de logements étudiant à cette adresse pour une surface bâtie identique grâce au travail d'orfèvre des architectes. »

**M. le Maire** : « Un vrai travail de reconfiguration. Merci Adrien TIBERTI. Je donne la parole à Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Ce sera une intervention brève puisque la position est connue et reconnue : cette délibération est un énième marqueur de votre politique du tout logement social et de la course aux chiffres, en préemptant à prix d'or des immeubles pour remettre sur le marché un seul et unique logement (11 logements sur les 12 sont occupés) et au passage, grappiller 5 millions de loyers capitalisés. Notre position sera cohérente : nous voterons contre cette délibération.

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur les délibérations DLH 56 et 57, mais comme Adrien TIBERTI m'a lancé la perche... Nous voterons en faveur de la délibération 2024 DLH 56. Il l'a souligné, c'est un programme utile puisque l'immeuble est vétuste et a besoin de lourds travaux. La puissance publique va investir des fonds considérables dans ces lourds travaux donc c'est normal qu'elle en récupère la propriété foncière. De plus, le programme est relativement équilibré. Nous soutiendrons cette délibération.

Concernant le projet 2024 DLH 57, je dis félicitation pour le travail d'orfèvre qui permet de générer un logement étudiant de plus. Nous manquons cruellement de logements étudiant. 41 ou 42 logements, ce n'est pas négligeable et c'est une bonne chose pour les étudiants. »

**M. le Maire** : « Merci. Je redonne la parole à Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Juste un mot pour rendre hommage à la cohérence politique de Jean-Christophe MARTIN. Cette notion a en effet abandonné d'autres esprits pourtant assez proches encore récemment. Vous avez tous noté que Rachida DATI, après avoir insulté le gouvernement avec la même force avec laquelle elle nous insultait, l'a désormais rejoint. Donc je rends hommage à la cohérence politique de Jean-Christophe MARTIN. »

**M. le Maire** : « Chacun conviendra aussi que ce n'est pas la moindre de vos qualités. Chers collègues, je vous propose de passer au vote de la délibération 2024 DLH 13. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. L'avis est favorable. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	2
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DDCT 13 – Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et les projets d'amélioration et d'animation pérennes ou temporaires de l'espace public - Subventions d'investissement et urbanisme transitoire (315.388 euros) pour 18 projets**

**M. le Maire :** « Nous allons délibérer sur le projet 2023 DDCT 13 relative à la rénovation de locaux dans des quartiers populaires, notamment avec l'intervention de la Régie de quartier Fontaine au Roi. Je vous propose de voter avec un déport des élus suivants : Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Joëlle MOREL, M. Sofiane KADDOUR-BEY. Je demande donc aux autres élus, qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie.

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAC 192 – Subventions (20.000 euros) à 2 structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte**

**M. le Maire :** « Y a-t-il des votes défavorables sur d'autres délibérations ? »

**M. MARTIN :** « Le projets 2024 DAC 192 et un vote disjoint dans le projet 2024 DAE 13. »

**M. le Maire :** « On commence avec le projet 2024 DAC 192. Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

**2024 DAE 13 – Subventions (1.581.000 euros) et conventions avec 18 structures agissant en faveur de l’insertion des publics en grande exclusion**

**M. le Maire** : « Sur quelle structure porte votre vote disjoint ? »

**M. MARTIN** : « Sur Gaïa. »

**M. le Maire** : « Sur la subvention à Gaïa, qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. »

**Résultat du vote – Gaïa Paris :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	27	CONTRE	2
<b>L’avis du Conseil d’arrondissement est favorable</b>			

**M. le Maire** : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Unanimité. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>L’avis du Conseil d’arrondissement est favorable</b>			

**VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION**

**M. le Maire** : « Nous allons procéder à un vote global sur le reste des délibérations :

- **2024 DAC 1** Subventions (328.500 euros), convention et avenants avec 7 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque
- **2024 DAC 191** Subventions (97.500 euros), une convention et deux avenants à convention avec 4 écoles de musique associatives
- **2024 DSOL 13** Subvention (15.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association Retour d'Image pour ses actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap
- **2024 DSOL 4** Subventions (16.000 euros) à 3 associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens
- **2024 DSOL 6** Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels, et convention annuelle tripartite entre Ville, CAF et Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris

- **2024 DSP 1** Subventions (408.638 euros) et conventions avec 5 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif Paris Med'
- **2024 DAJ 3** Subvention (296.750 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris, pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement
- **2024 DDCT 14** Subventions (284.483 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration
- **2024 DJS 55** Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour l'année 2024
- **2024 DJS 54** Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2024
- **2024 DASCO 1** Dotations complémentaires de fonctionnement (118.209 euros), subventions d'équipement (2.772.875 euros) et subventions pour travaux (223.900 euros) à divers collèges publics parisiens
- **2024 DFPE 2** Subvention (5;251.300 euros) et avenant n° 4 avec l'association Crescendo (11e) pour ses 21 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2024 DFPE 10** Subvention (72.343 euros) et avenant n° 4 avec l'association Les 400 Coups (11e) pour la crèche parentale située 1 rue Jean Macé (11e)
- **2024 DFPE 11** Subventions (7.635.022 euros) et avenants n° 1, 3 et 4 avec l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile
- **2024 DFPE 12** Subvention (4.553.331 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Maison Kangourou (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2024 DU 35** Dénominations en hommage à 5 femmes résistantes (9e, 11e et 14e)
- **2024 DU 10** Cession d'une emprise de voirie au droit du 73 rue de Montreuil (11e)
- **2024 DU 16** Constat de désaffectation, déclassement et cession à ELOGIE-SIEMP d'un volume dans l'ensemble immobilier municipal sis 4 rue Mercœur (11e) - Servitude avec la copropriété 2 et 2 bis Mercœur
- **2024 DLH 57** Réalisation au 4 rue Mercœur (11e) d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante comportant 42 logements PLUS par ELOGIE-SIEMP - Subvention complémentaire (685.695 euros)
- **2024 DLH 56** Réalisation au 25-27 rue Mercœur (11e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (5 PLAI-5 PLUS-2 PLS) par ELOGIE-SIEMP (865.800 euros)

**M. le Maire** : « Ces trois dernières délibérations portent sur la reconstruction de la MJC Mercœur et la création de logements étudiant. Je crois que nous aurons une dernière série de délibérations avant la finalisation de cette opération.

Qui est pour l'ensemble des délibérations énoncées ? Unanimité, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	29	CONTRE	0
<b>L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable</b>			

## VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

### V11202401 – Vœu relatif au Plan local d'urbanisme bioclimatique dans le 11e arrondissement

**M. le Maire** : « Nous avons examiné rapidement l'ensemble des délibérations mais il nous reste un certain nombre de vœux. Pourrions-nous faire preuve de la même efficacité ? Je vous propose de commencer avec le vœu relatif au PLU bioclimatique, la parole est à Joëlle MOREL. »

**Mme MOREL** : « Merci M. le Maire. Nous sommes à un moment particulier du processus du PLU bioclimatique, celui de l'enquête publique qui se déroule jusqu'au 29 février prochain. Il s'agit de la procédure obligatoire qui permet aux citoyens et citoyennes de consulter le dossier du projet PLU bioclimatique, de participer en donnant son avis, en élaborant une contribution sur les parcelles ciblées de son choix. Inscire ses remarques et ses propositions est donc possible. Le groupe des Ecologistes incite donc à s'emparer de cette possibilité lors des permanences à la Mairie du 11<sup>e</sup> pour faire part des remarques sur le cahier mis à disposition, ou sur le site internet dédié, qui sont sous la responsabilité d'un enquêteur et enquêtrice publics indépendants. C'est ainsi l'occasion d'affirmer par exemple notre volonté de garder des services publics de proximité, comme le centre des impôts de la rue Godefroy Cavaignac, et de ne pas cibler en logement social.

Pour plusieurs citoyennes et citoyens, il y a aussi la crainte d'avoir vu certains projets obtenir un permis de construire dans la précipitation, dans l'objectif de ne pas avoir à respecter les règlements du nouveau PLU bioclimatique qui sera plus restrictif et plus ambitieux pour l'environnement et la biodiversité.

Ainsi, l'une des premières demandes des Ecologistes concerne un meilleur affichage des permis de construire dans le hall de la mairie, à hauteur d'adulte et en plus gros caractères, visibles et lisibles. Cette demande a été déjà formulée lors d'un précédent vœu et lors de la présentation du PLU par Emmanuel GREGOIRE, qui nous a assuré que cela serait fait.

Le groupe Ecologiste présente ce vœu pour également identifier les parcelles problématiques depuis de nombreuses années ou celles qui soulèvent depuis peu un certain nombre de questions car le permis de construire vient d'être accepté, juste avant le vote du projet de PLU en juin dernier. Pour la plupart de ces parcelles, des collectifs se sont formés et, par manque de concertation en amont, s'engagent dans une procédure juridique à travers des recours. C'est pourquoi le groupe Ecologiste souhaite que le Service de l'Urbanisme rende publique la liste de ces parcelles pour que ces collectifs puissent avoir accès à plus d'informations et être reçus par, selon le cas, la Ville, le bailleur social, le promoteur ou le Diocèse. Ces riverains n'ont jamais été consultés alors qu'ils sont fortement impactés. Nous souhaitons que la Mairie du 11<sup>e</sup> soit un facilitateur pour que les différentes parties concernées puissent se rencontrer. Le groupe Ecologiste soutient les demandes pour plus de transparence, de dialogue, d'accès aux informations, aux analyses, aux études réalisées et aux projets. Nous avons la conviction que la

mise en place de projets concertés peut aboutir à l'élaboration de compromis. C'est la raison pour laquelle nous mentionnons dans ce vœu plusieurs adresses problématiques qui ne respectent pas les engagements de la Ville en matière d'urbanisme et d'écologie. On pense tout particulièrement au :

- 7 passage Saint Ambroise, qui appartient au Diocèse, projet qui a pour objet une densification de la parcelle, avec la construction d'un immeuble de 5 étages, l'abattage de 4 grands arbres et la réduction de la superficie de la cour de récréation des enfants.
- 127 rue du Chemin Vert, projet d'urbanisme datant de 2008 et ayant pour objet une densification de la parcelle et l'abattage d'arbres. Une concertation permettrait la redéfinition d'un projet qui pourrait s'inscrire sur le périmètre déjà imperméabilisé pour construire un bâtiment public.
- l'ESCP (école de commerce de Paris) – parcelle appartenant à la Chambre de Commerce – est fermée pour plusieurs années et un projet d'urbanisme d'une très grande ampleur est entrepris mais aucune concertation n'a été menée avec les riverains
- les projets Réinventer Paris dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, imaginés à la mandature précédente et qui n'ont pas abouti. Signer des baux emphytéotiques avec des promoteurs privés est une gestion des bâtiments publics par la Ville de Paris que les Ecologistes condamnent. Ces projets doivent être rouverts de manière transparente avec les citoyens de l'arrondissement :
  - le permis de construire au 62 avenue de la République, ancien garage, n'a pas été accordé par la Ville, ce qui donne l'occasion de repenser le projet.
  - le projet du 14 avenue Parmentier est stoppé depuis plusieurs années par de nombreux recours. La gestion du bâtiment, après avoir été confié au Consulat (qui accueillait des artistes et qui a été remercié à la fin de l'année 2023), est confié à un nouveau prestataire dans l'opacité la plus totale.

En résumé, nous demandons une plus grande transparence et visibilité des projets d'urbanisme, l'organisation de consultations pour les projets concernant l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'arrondissement, le respect des procédures, et la conformité des projets avec le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Bien. Patrick BLOCHE pour répondre. »

**M. BLOCHE** : « La plupart des considérants de ce vœu font référence au fait que nous sommes actuellement dans une période particulière, celle de l'enquête publique sur le prochain PLU bioclimatique, qui a commencé le 8 janvier et se terminera le 29 février. Comme dans toute enquête publique, une commission d'enquête est mise en place et elle est évidemment indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne doit subir aucune influence. Il s'agit pour nos concitoyens et concitoyennes du 11<sup>e</sup> arrondissement de s'exprimer durant cette période sur ce projet de PLU que le Conseil de Paris, après que nous ayons donné notre avis, a adopté en juin dernier.

Nous sommes donc dans une période sanctuarisée où la parole est aux citoyennes et aux citoyens. Je trouve que c'est un mauvais coup à faire à la démocratie participative et à la démocratie tout court de vouloir influencer nos concitoyennes et concitoyens par le vote d'un vœu. À partir du moment où l'on a pu s'exprimer sur le PLU bioclimatique avant qu'il ne soit voté dans sa première phase en juin, je pense que, en tant qu'élus, nous nous devons de respecter cette période de deux mois où la parole est donnée aux citoyennes et citoyens, et de ne pas les influencer par le vote d'un vœu en conseil d'arrondissement. C'est le respect que nous leur devons. C'est également le respect de la neutralité et de l'indépendance de la commission d'enquête qui m'amène à vous demander de retirer ce vœu qui me semble particulièrement mal venu. Sinon, j'émetts un avis défavorable. »

**M. le Maire** : « Merci. Les représentants des différents groupes ont demandé la parole. On commence par Aurore MOUYSSET-NOZERAND, puis Adrien TIBERTI. »

**Mme MOUYSSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. On partage quasiment la totalité des points évoqués dans ce vœu. Nous avons juste un petit regret : dans la liste des projets présentés, il manque celui du stade Mémilmontant. Mais ceci étant dit, notre groupe votera pour ce vœu. »

**M. le Maire** : « C'est vrai qu'on peut toujours en rajouter. Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. J'ai quelques remarques à la lecture du vœu. J'ai bloqué dès le premier considérant parce que considérer que la principale caractéristique de notre arrondissement (sa densité) est la cause de nombreux conflits d'usage et de nuisances, c'est nier ce qui nous attache à cet arrondissement. En réalité, la densité très forte du 11<sup>e</sup> arrondissement est l'une de ses caractéristiques majeures et c'est aussi ce qui fait son charme, par plein d'aspects induits par cette très forte densité. Quand vous passez du temps avec les habitants du 11<sup>e</sup> arrondissement et que vous leur demandez ce qu'ils apprécient de leur vie dans cet arrondissement, ils parlent de la proximité de tous les services possibles et imaginables. C'est le fruit de cette densité exceptionnelle.

Vous dénoncez le manque de transparence mais vous expliquez en même temps que la plupart des projets ont été déférés au tribunal administratif. Cela signifie donc que l'information sur les permis de construire arrive bien aux principaux intéressés, de telle façon qu'ils puissent attaquer les permis.

Concernant le projet du 7 passage Saint Ambroise, vous connaissez notre manque d'appétit pour l'école privée dont on voit actuellement les ravages qu'elle produit sur le pacte républicain. Je suis d'ailleurs étonné que M. MARTIN n'ait pas déposé un vœu au Conseil d'arrondissement pour dénoncer les cours non-mixtes dans l'établissement scolaire privé catholique Stanislas.

Vous dites que le projet 127 rue du Chemin Vert date de 2008, chère Joëlle. Vous nous aviez dit que déjà en 1997, vous vous battiez pour la Maison des métallos. Cela signifie que vous étiez là en 2008, mais je n'ai pas le souvenir qu'à cette époque vous vous étiez opposée physiquement – comme vous avez pu le faire sur d'autres adresses – à la construction des 75 logements privés à 13.000 euros/m<sup>2</sup>. Par conséquent, je suis un peu surpris, voire attristé, que vous ne vous battiez que contre la construction des 24 logements sociaux et de la crèche de service public qui sont prévus à cette adresse. Quand on défend le service public, on ne vise pas à empêcher son développement. Quand on se bat pour – paraît-il – plus d'espaces verts, on se bat contre un projet qui fait du logement privé. C'était un garage automobile avant 2008 et la partie de la parcelle sur laquelle seront construits les logements sociaux et la crèche était également occupée par des box avant sa destruction. Cette partie était déjà construite donc il n'y aura pas de construction supplémentaire. Je pourrais continuer mais le temps est limité.

Vous pouvez vous douter que le simple fait de vous positionner contre la construction de logements sociaux ne peut pas recueillir l'assentiment des élus Communistes. Je reçois toutes les semaines des gens du 11<sup>e</sup> arrondissement qui sont dans une difficulté majeure à cause du logement et nous ne satisfaisons pas toutes les demandes de place en crèche, donc oui, nous allons continuer à étendre le service public. Nous n'allons pas profiter de ce moment pour remettre en cause des projets qui ont été votés et adoptés très largement et que seuls des recours de particuliers ont empêché jusqu'à présent. Donc nous voterons contre. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de parole. Chacun a pu s'exprimer, je pense que les positions sont claires. Nous passons au vote. »

Considérant les particularités du 11<sup>e</sup> : une faible superficie (moins de 4 km<sup>2</sup>), sa densification (40 000 habitants / km<sup>2</sup>, le plus dense de Paris), le peu d'espace vert (0,7m<sup>2</sup> de parcs et jardins ouvert au public/habitant - hors bois), cause de nombreux conflits d'usage et nuisances ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme bioclimatique voté en juin dernier au Conseil de Paris qui a pour objectif d'adapter la ville de Paris au changement climatique et de lutter contre l'effondrement de la biodiversité ;

Considérant l'ouverture de l'enquête publique du 8 janvier au 29 février 2024, procédure obligatoire, mise en place désignée par le tribunal administratif, donnant aux citoyens et citoyennes la possibilité de consulter le dossier PLU à la Mairie du 11<sup>e</sup> ou par internet ;

Considérant les réunions publiques programmées : le 23 janvier sur l'adaptation de la ville au changement climatique et biodiversité, le 31 janvier sur le logement à Paris, le 13 février sur la ville du quart d'heure : services publics, commerces et équipements de proximité, le 21 février sur le patrimoine, les formes urbaines et le paysage ;

Considérant les permanences du commissaire enquêteur, neutre et indépendant, dans chacune des mairies d'arrondissement et programmées à la Mairie du 11<sup>e</sup> aux dates suivantes : le mardi 16 janvier de 14h à 17h ; le jeudi 1 février de 14h à 19h15 et le samedi 17 février de 9h à 12h ;

Considérant la possibilité donner à chaque parisienne et parisien de participer, en envoyant par internet une contribution, ou en se déplaçant à la Mairie pour venir inscrire ses remarques et propositions ;

Considérant l'existence de projets d'urbanisme programmés depuis plusieurs années et stoppés en raison de recours de riverains et de collectifs, ou de permis non conformes et qui donnent donc la possibilité d'une révision ou de l'abandon du projet ;

Considérant les mobilisations de plusieurs collectifs dans l'arrondissement qui craignent une accélération de la construction de certaines parcelles, avec parfois l'abattage d'arbres avant le vote définitif du PLU bioclimatique et qui ont donc engagé le pouvoir de sursoir à statuer dans la délivrance des permis ;

Sur proposition des élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>,

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement formule le vœu que la Mairie du 11<sup>e</sup> mette en place les actions suivantes :

- ❖ L'affichage des permis de construire à la Mairie du 11<sup>e</sup> dans des vitrines à hauteur d'adulte, et présentés en plus gros caractères pour qu'ils soient lisibles ;
- ❖ L'élaboration et la communication de la liste des projets en cours, qui bénéficient de la réglementation de l'ancien PLU ;
- ❖ Le moratoire des projets d'urbanisme non aboutis qui sont en contradiction avec les engagements de la Ville de Paris en matière d'urbanisme et d'écologie :
  - 7 passage Saint Ambroise qui a pour objet une densification de la parcelle – la construction d'un immeuble de 5 étages, l'abattage de 4 grands arbres et la réduction la superficie de la cour de récréation des enfants ;

- 127 rue du Chemin Vert, projet d'urbanisme datant de 2008 et ayant pour objet une densification de la parcelle et l'abattage d'arbres, ce qui permettrait la redéfinition d'un projet qui s'inscrit sur le périmètre déjà imperméabilisé pour construire un bâtiment public ;
  - Les projets Réinventer Paris dans le 11e, imaginés à la mandature précédente et qui n'ont pas abouti, afin qu'ils soient réouverts de manière transparente avec les citoyen.nes de l'arrondissement :
    - le permis de construire au 62 avenue de la République, ancien garage, n'a pas été accordé, ce qui donne l'occasion de repenser le projet ;
    - le 14 avenue Parmentier est stoppé depuis plusieurs années par de nombreux recours ; la gestion du bâtiment, après avoir été confié au Consulat qui accueillait des artistes - remerciés à la fin de l'année 2023-, est confié à un nouveau prestataire dans l'opacité la plus totale ;
  - La fermeture de l'ESCP (école de commerce de Paris) pour plusieurs années permet un projet d'urbanisme d'une très grande ampleur ; or, celui-ci n'a donné lieu à aucune concertation avec les riverains ;
- ❖ Une plus grande transparence et visibilité des projets d'urbanisme, ainsi que l'organisation de consultations pour les projets concernant l'ensemble des citoyen.nes de l'arrondissement, afin de s'assurer de leur conformité avec le nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Le groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup> et le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le reste de la majorité. Le vœu est rejeté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	6	CONTRE	23
<b>Le vœu est rejeté</b>			

**V11202407 – Vœu relatif à l'apport des immigré.es et étranger.es aux quartiers de Paris**

**M. le Maire** : « Le vœu déposé par le groupe Ecologiste va être présenté par Alexandre VISCONTINI et sera retiré au profit du vœu qui est inscrit à l'ordre du jour complémentaire et qui rassemble l'ensemble des groupes de la majorité. »

**M. VISCONTINI** : « Merci M. le Maire. À la fin de l'année 2023, nous avons tous été heurtés et révoltés par l'adoption de la « loi immigration » par la commission mixte paritaire. Cette loi introduit dans notre droit les principes de la préférence nationale issus de l'extrême droite. Avec cette loi, ce sont les valeurs de la République qui sont remises en cause. En effet, elle introduit une rupture dans le principe d'égalité pourtant inscrit dans l'article 1 de notre Constitution. La préférence nationale, c'est faire la différence entre les personnes, notamment dans l'accès aux prestations sociales, du seul fait de leur nationalité. Je prendrai un seul exemple des conséquences de l'application de la loi si elle était promulguée sans modifications. Comparons deux femmes, chacune aide-soignante et mère célibataire d'un enfant d'un an : les revenus de la femme de nationalité étrangère diminueront de 60% avec cette loi, passant ainsi sous le seuil de très grande pauvreté, simplement parce qu'elle n'est pas Française. Des chercheurs ont montré que cette loi

va plonger dans la précarité près de 110.000 personnes, dont 30.000 enfants touchés par cette privation de droits. La baisse des allocations familiales aura en effet un impact direct sur les enfants. Si on ajoute à cela le fait que les personnes étrangères ou immigrées occupent en France des métiers essentiels dits de première ligne, on mesure toute l'injustice de cette loi.

Avec cette loi, c'est aussi toute l'Histoire de France fondée sur l'accueil des étrangers qui est foulée aux pieds. Le visage de la France, c'est une succession de migrations. C'est ce que nous enseigne l'Histoire. Les dernières données de l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) montrent qu'un Français sur trois est issu de l'immigration : il est soit immigré, soit enfant ou petit-enfant d'immigré. Si l'on regarde également les descendants, c'est-à-dire les personnes dans la société française qui ont un enfant ou petit-enfant marié à quelqu'un issu de l'immigration, on serait alors à plus d'un Français sur deux. L'immigration est donc un fait massif et déterminant dans l'Histoire de notre pays.

Mais la France et l'Europe ne s'acceptent pas pour ce qu'elles sont, des terres d'immigration. Les étrangers ont toujours été utilisés comme les masques de nos peurs et ce, à chacune des vagues d'immigration. Ces peurs sont la religion, la concurrence sur le marché du travail, la violence supposée des immigrés. Or, beaucoup d'études scientifiques montrent que les immigrés ne prennent pas l'emploi des Français mais au contraire ceux qu'ils laissent, que l'immigration est globalement positive pour l'économie française, et que les atteintes violentes aux biens et aux personnes sont davantage le fait de Français que des immigrés.

Alors, que faire ? D'abord, exiger le retrait de cette loi. C'est ce que nous faisons en allant manifester et en soutenant toute action en ce sens. Si toutefois la loi devait être promulguée, nous demanderons que la Ville de Paris refuse d'appliquer – comme elle s'est déjà engagée à faire – les dispositions de la loi introduisant une préférence nationale qui relèvent de sa compétence.

Au-delà et à plus long terme, nous demandons par ce vœu à ce qu'une grande campagne citoyenne soit déployée dans les différents arrondissements de la ville pour valoriser les apports des personnes étrangères et immigrées à l'Histoire et au dynamisme actuel de la ville, que ce soit dans la vie citoyenne, culturelle, économique ou sociale. Nous demandons que cette campagne soit réellement participative, qu'elle donne la parole, sous quelque forme que ce soit, à chacune et chacun qui souhaite y contribuer, par exemple pour témoigner d'un souvenir de l'exil, de son pays d'origine ou de celui de leurs ancêtres, de son premier jour en France, ou d'une histoire personnelle liée à l'immigration. Pour être portée au plus près des habitants, l'organisation de cette campagne pourrait être confiée aux Maisons de la Vie Associative et Citoyenne des arrondissements volontaires.

Enfin, pour réussir cette campagne, nous avons besoin de la construire avec tous les acteurs de l'arrondissement qui agissent pour l'égalité des droits et pour une solidarité locale entre personnes françaises et étrangères. Nous citons tous ces acteurs dans les considérants du vœu présenté ce soir et je voudrais, au nom du Groupe Ecologiste, leur adresser nos remerciements les plus vifs. C'est aussi grâce à eux que nous aimons vivre dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Je vous remercie. »

**M. le Maire :** « Merci d'avoir été à l'initiative de ces deux vœux. Lucie SOLEM pour vous répondre. »

**Mme SOLEM :** « Merci M. le Maire. Effectivement, un grand merci au Groupe Ecologiste et merci Alexandre pour ces propos que je partage pleinement. Je suis assez impatiente d'écouter l'intervention de l'opposition car je me demande – sans refaire le débat au Parlement, ce n'est pas notre rôle car nous sommes des élus locaux au plus proche des citoyens – comment ils vont

pouvoir nous faire croire que cette loi n'est pas une régression morale. Alexandre VISCONTINI l'a très bien expliqué, il s'agit d'appliquer des critères différents dans l'octroi d'aides sociales, notamment à destination des personnes âgées et dépendantes. Ces aides leur permettent de vivre décemment. Une personne a besoin ou n'a pas besoin de ces aides, peu importe ses origines.

Il en va de même pour l'hébergement d'urgence. Je refuse de croire que nos collègues de l'opposition, s'ils étaient mis face à cette situation, refuseraient de mettre à l'abri une famille qui vit dehors ou une femme victime de violences conjugales, juste parce que leurs papiers ne sont pas en règle. Je préfère vous donner deux rendez-vous : samedi prochain, une grande conférence « Paris ville d'accueil et d'intégration » sera organisée à l'Hôtel de Ville, avec des débats, des animations, des stands d'information et, pour la première fois, une cérémonie d'accueil pour les nouveaux naturalisés, comme nous le faisons dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

J'en profite pour remercier tous mes collègues qui participent aux événements que nous proposons tels que les parrainages républicains de jeunes en situation irrégulière et scolarisés dans les établissements du 11<sup>e</sup> arrondissement, avec l'aide de Réseau Education Sans Frontières (RESF). Nous remettons également des diplômes de français langue étrangère à des migrants qui étudient dans les centres sociaux du 11<sup>e</sup>, dans les cours municipaux de la Ville de Paris ou dans les nombreuses associations que nous soutenons, Alexandre a raison de les remercier. Ces cérémonies sont de grands moments de joie. Lors des cérémonies d'honneur pour les récents naturalisés durant lesquelles nous leur souhaitons la bienvenue dans la communauté française, les personnes nous expliquent à quel point cela a été un parcours du combattant et à quel point cela constitue une reconnaissance de leurs efforts et parfois de leurs sacrifices. Le 22 juin à la Mairie du 11<sup>e</sup>, à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés, nous donnerons la parole aux migrants, notamment grâce à une association qui a été fondée par un habitant du 11<sup>e</sup>, de nationalité française mais qui vient du Sud Soudan et qui a voyagé à travers toute l'Afrique dans des conditions que vous pouvez imaginer. Il était arrivé dans le pays sans parler un seul mot de français, mais grâce à sa persévérance, il a réussi à apprendre la langue et à trouver un travail. Les actions de son association La Voix des Réfugiés illustrent bien les propos d'Alexandre, c'est-à-dire rendre visible ces migrants qui sont nos voisins, nos amis, nos médecins, nos plombiers, et reconnaître toute la contribution qu'ils apportent dans notre vie quotidienne. Merci. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jean-Christophe MARTIN. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Je vais reprendre les mots de Lucie SOLEM : « Nous sommes des élus locaux, nous ne sommes pas au Parlement ». Donc je voudrais faire un rappel au règlement, sur la base de l'Article 22 de notre règlement intérieur qui stipule que le Conseil d'arrondissement peut émettre des vœux sur tous les sujets intéressant l'arrondissement. Or, après avoir refusé le 30 novembre dernier l'inscription de notre vœu afin que notre Conseil – j'insiste sur « notre Conseil » – condamne le terrorisme qui a frappé Israël, vous déposez ce soir un vœu relatif à l'apport des immigrés et étrangers aux quartiers de Paris. Vous ne vous donnez même pas la peine de mentionner le 11<sup>e</sup> arrondissement dans le titre.

Dans le contre-vœu déposé dans la précipitation par la majorité municipale, vous tentez maladroitement de rattacher le 11<sup>e</sup>. Vous êtes un peu plus fin que le vœu initial des Verts où il n'y avait pas un mot pour notre arrondissement. Mais en dépit des tentatives désespérées de la majorité pour rattraper le tir, on ne peut que se rendre à l'évidence : ce vœu ne concerne absolument pas notre arrondissement. À la limite, Paris, mais pas notre arrondissement. D'ailleurs, M. le Maire, je remarque que vous êtes nettement moins à cheval sur le règlement dès lors que cela concerne la majorité.

Par ailleurs, dès lors qu'on examine les demandes de ce vœu, on se rend rapidement compte que vous marchez sur la tête : dans les deux vœux, vous formulez la demande que la Mairie de Paris ne respecte pas la loi. Je vais faire un rappel que je n'imaginai pas prononcer ici : qu'elle nous plaise ou pas, la loi est la loi. On doit l'appliquer, on n'a pas le choix, du moment qu'elle est promulguée et validée par le Conseil Constitutionnel. Ainsi, votre vœu ne tiendrait pas une minute devant le Tribunal administratif.

Ce vœu, comme le précédent, n'est qu'une opération de communication de la majorité municipale. On ne vous suivra pas dans cette voie et nous ne prendrons pas part au vote de ce vœu qui ne concerne pas notre arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci. Nous avons entendu ce que vous pensiez de la procédure, mais un peu moins sur le fond. Chacun est libre de son expression. Bénédicte DAGEVILLE demande la parole. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci M. le Maire. N'en déplaise à M. MARTIN, le groupe Communiste votera bien pour ce vœu. Que nous dit ce projet de Loi Immigration ? Il veut faire de l'étranger une menace dont il faudrait se prémunir. C'est ce qu'il fait et c'est indigne. Nous ne partageons pas ni cette vision ni les mesures qui en découlent. Faisons rapidement la liste des dispositions introduites par ce texte et qui auront bel et bien des conséquences pour notre arrondissement et pour l'ensemble de ses habitants et habitantes : préférence nationale, fin de l'automatisme du droit du sol, retour du délit de séjour irrégulier, fin de l'immigration étudiante universelle. Cela ressemble à un tract du Front National. C'est une loi qui a été votée des deux mains par les députés du Rassemblement National, plus que jamais les premiers et les meilleurs alliés de M. MACRON sur ce sujet.

Avec ce projet, le Président de la République et sa majorité déchirent le tissu social de notre République. Ils font grandir dans le pays une atmosphère nauséabonde de stigmatisation et d'exclusion, et ils le font avec un cynisme rarement vu auparavant. Leur responsabilité est immense dans les lignes de fracture que connaît actuellement notre pays. Vous l'avez dit, avec ce texte, le gouvernement s'en prend aux allocations familiales, à l'APL, à l'allocation de rentrée scolaire d'enfants, y compris français, qui ont pour seul tort d'être nés de parents étrangers. Voilà la réalité de ce texte.

Ce texte veut faire des étrangers des suspects, nous n'y adhérons jamais. Qui sont les étrangers et les étrangères ? Non, ce ne sont pas des suspects mais ce sont par exemple les travailleurs et travailleuses que vous pouvez voir dans le premier métro du matin et qui partent nettoyer les bureaux de grandes entreprises à La Défense, ou les travailleurs et travailleuses des chantiers des Jeux Olympiques et Paralympiques, du nettoyage ou des services à la personne. Vous savez, celles et ceux qui avaient été applaudis chaque soir à 20h lorsque nous étions confinés par la pandémie. En fait, lorsque nous parlons des étrangers et des étrangères, nous parlons en réalité de nous et de nos valeurs.

C'est pourquoi nous voterons bien sûr pour le vœu proposé par nos collègues Ecologistes et Socialistes. Nous sommes fiers d'appartenir à cette majorité municipale de Gauche à Paris, une majorité qui refusera – comme l'a annoncé la Maire de Paris – de trier les personnes selon leur nationalité. Le groupe Communiste au Conseil de Paris déposera dans les prochains jours une délibération sur ce sujet parce qu'il est essentiel aujourd'hui de rappeler qu'en République, ce sont les liens que nous tissons, quels que soient les horizons d'où nous venons, qui font le sel de nos vies, et que c'est la fraternité et la sororité qui font société et qui nous permettent de grandir toujours plus riche de nos différences. Le 21 février, Missak et Mélinée MANOUCHIAN

entreront au Panthéon. Ce geste ne suffira pas à effacer l'affront fait avec cette Loi Immigration aux personnes étrangères, à l'Histoire de notre pays, à tous les principes de notre République, à commencer par le principe de fraternité.

Je voudrais terminer en empruntant ces quelques mots à Paul ELUARD :

« Si j'ai le droit de dire en français aujourd'hui  
Ma peine et mon espoir, ma colère et ma joie  
C'est que des étrangers comme on les nomme encore  
Croyaient à la justice ici-bas et concrète  
Ils avaient dans leur sang le sang de leurs semblables  
Ces étrangers savaient quelle était leur patrie. »

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Sans refaire le débat, je souhaite simplement souligner – elle ne l'a pas fait, probablement par modestie – le fait que Lucie SOLEM ait la délégation de l'accueil des migrants est un choix politique fort que je revendique et qui incarne d'une certaine façon tous les propos qui ont été tenus sur les bancs de la majorité ce soir, montrant l'utilité d'avoir aussi cette délégation dans notre arrondissement et justifiant le fait que cet arrondissement délibère sur ce sujet. Je ne vais pas faire de statistiques car je ne suis pas un fanatique de la politique du chiffre, mais chacun sait combien cet arrondissement doit son attractivité à sa diversité. Cette diversité existe car elle est composée de personnes issues d'autres pays, ayant des trajectoires migratoires, qui ont rêvé de cette ville ou de ce pays et qui ont pu trouver ici – parce que c'était encore possible à l'époque – une terre d'accueil qui leur a donné tous les moyens pour pouvoir s'intégrer.

Et merci aussi à Alexandre d'avoir rappelé le rôle de nos associations qui, lorsque les services publics sont insuffisants – c'est malheureusement trop souvent le cas dans le cadre de l'accueil des migrants –, remplissent cette fonction en leur donnant les moyens de maîtriser la langue, d'accéder à l'emploi ou de trouver un logement. Ce tissu associatif est très riche dans notre arrondissement : Solidarité Roquette, Mercœur, Le Picoulet, Atouts Cours, RESF, La Ligue des Femmes Irlandaises, Parole Voyageuses, Kabuku, SINGA, le centre Primo Levi, Francophonie et Cultures Partagées, Quatraide, GISTI, etc. sont autant d'acteurs qui sont précieux pour la réussite de l'intégration des personnes migrantes.

J'associe également les conseils de quartier, notamment avec le travail de l'ASQP (Agir Solidairement pour le Quartier Popincourt) sur le jardin partagé Truillot dans le cadre du parcours « Fleurs d'exils », le centre d'accueil de jour Marie de Miribel, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) et son parcours « Connexion », la Maison des métallos qui accueille souvent des artistes d'origine étrangère, etc. Toutes ces structures font cette richesse.

J'entends des élus de tous bords qui vantent l'attractivité, la richesse et la diversité de notre arrondissement et c'est précisément ces aspects que cette loi vient mettre à mal. Donc cela justifie pleinement le fait que notre arrondissement dise clairement les choses et je remercie tous les groupes de la majorité qui se sont rassemblés derrière ce vœu.

Je vous propose de passer au vote. Le vœu initial a été retiré au profit du vœu rassemblant l'ensemble des groupes de la majorité. »

Considérant l'adoption définitive du projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration, dit "Loi asile immigration", adopté définitivement le 19 décembre 2023 ;

Considérant que ce projet de loi restreint notamment le versement des prestations sociales pour les étrangers, instaure des quotas migratoires, remet en question l'automaticité du droit du sol et rétablit un « délit de séjour irrégulier » ;

Considérant le fait que ces mesures relèvent de la préférence nationale jamais instaurée en France en matière d'attribution des aides sociales et constituant alors un repli identitaire jamais vu ;

Considérant que cette loi va à l'encontre du principe d'inconditionnalité d'attribution des droits, y compris aux étranger.es et immigré.es, en témoigne l'exemple du durcissement des conditions d'accès à l'allocation personnalisée d'autonomie en prévoyant un délai de 5 ans de présence régulière en France pour pouvoir l'obtenir ;

Considérant le recours devant le Conseil constitutionnel par des parlementaires et des Maires de grandes villes, parmi lesquels la Maire de Paris, arguant de la non-constitutionnalité d'un ensemble de dispositions de cette loi ;

Considérant par exemple le caractère de "cavalier législatif" du délai instauré pour obtenir certaines aides sociales ou encore du délit de séjour irrégulier, soit des dispositions qui n'entrent pas dans les buts ou compétences du texte de loi auxquelles elles appartiennent ;

Considérant que la fin de l'accès inconditionnel à l'hébergement d'urgence instauré par la loi est contraire au bloc de constitutionnalité, consacrant des principes d'égalité, de fraternité et de dignité humaine ;

Considérant par conséquent que cette loi constitue un tournant dangereux dans l'histoire de notre République, en particulier à Paris où résident nombre de ressortissant.es étranger.es ;

Considérant l'esprit de solidarité qui anime de nombreux Parisiennes et Parisiens, heurté.es par les dispositions de cette loi, contraires aux valeurs de la République ;

Considérant la tradition de la Ville de Paris dans la création et l'attribution d'aides sociales extra-légales à destination des publics les plus précaires – rappelons à ce titre que les immigré.e.s et les étranger.e.s sont majoritairement employé.es dans des métiers en tension, difficiles, parfois mortels, et délaissés par les autres demandeurs d'emploi, tels que les métiers du bâtiment et des travaux publics, les services à la personne ou la restauration ;

Considérant aussi la qualification de la Ville de Paris comme Ville-monde et capitale des droits humains, tradition dans laquelle s'inscrivent les déclarations de la Maire de Paris qui, dès le 22 décembre 2023 a annoncé que la Ville ne ferait pas de distinction entre les personnes accueillies dans les lieux d'hébergement d'urgence, et qui a par ailleurs souhaité, suite au vote de cette loi, organiser un grand événement à l'Hôtel de Ville ce 27 janvier, « Paris, ville d'accueil et d'intégration », afin de valoriser l'apport des immigré.e.s et des étranger.e.s à Paris et qui inclura un débat sur la loi « asile, immigration », une cérémonie d'accueil des nouveaux naturalisés, des animations et informations ;

Considérant l'engagement tout particulier de la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, dont le Maire a choisi de nommer une adjointe en charge de l'accueil des migrants, et qui mène depuis de nombreuses années des actions ou des manifestations afin de favoriser l'intégration des immigré.es, tels que les parrainages républicains de jeunes en situation irrégulière scolarisés dans les établissements de l'arrondissement avec le soutien actif de Réseau Education Sans Frontières, les cérémonies d'accueil des nouveaux naturalisés, les cérémonies de remise de diplômes de Français Langue Etrangère à des migrant.e.s étudiant dans les centres sociaux ou associations de l'arrondissement ou visitant les cours de la Ville de Paris ;

Considérant en outre les nombreuses activités culturelles organisées ou financées par la Ville de Paris ou la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement, comme l'exposition de l'association ASQP qui rappelait l'apport des vagues de migration qui ont façonné nos quartiers, le projet Fleurs d'exils déployé par l'artiste Arysque avec le Jardin partagé Truillot et le centre d'accueil de jour Marie de Meribel, ou le parcours Connexion de la MPAA qui, tout comme la Maison des Métallos, invite régulièrement des artistes d'origine étrangère ;

Considérant enfin l'existence d'un tissu associatif très actif du 11<sup>e</sup> arrondissement (notamment les centres sociaux Solidarité Roquette, Mercœur et le Picoulet, Atouts Cours, RESF, Ligue des femmes iraniennes, Paroles

voyageuses, Kabubu, Singa, Centre Primo Lévi, Francophonie et cultures partagées, CATRED, GISTI etc...et le soutien que leur apporte la Ville de Paris et la Mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur proposition des élu.e.s du Groupe Ecologiste du 11e, du groupe Paris 11 en Commun et du groupe Communiste et Citoyen ;

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement formule le vœu :**

que la Ville de Paris :

- refuse de mettre en application les dispositions de la loi instaurant une préférence nationale, en particulier
  - le volet concernant l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en finançant une allocation compensatoire pour les personnes étrangères qui en seront privées, sur le modèle de ses aides sociales extra-légales,
  - les dispositions concernant les restrictions d'accès à l'hébergement d'urgence, sur le contingent des places qui relève de sa responsabilité et de ses financements ;
- organise une campagne citoyenne permettant de valoriser les apports des immigré.es et étranger.es à son histoire et son dynamisme actuel, relayée au niveau de chaque arrondissement volontaire, et qui pourrait notamment :
  - exposer les parcours de vie des immigré.es dans l'arrondissement, dans des lieux symboliques (mairie, bibliothèques, MVAC, espaces culturels...)
  - faire appel aux volontaires pour témoigner d'un souvenir de l'exil, de leur pays d'origine ou de celui de leurs ancêtres, de leur premier jour en France, ou alors d'une histoire personnelle liée à l'immigration ;
  - organiser des conférences, projections, expositions, débats autour des apports des immigré.es à Paris dans la vie citoyenne, culturelle, économique, sociale ;
  - soutenir les projets associatifs autour de la mémoire des quartiers de Paris dans lesquels les immigré.es ont contribué à leur vitalité, leur dynamisme, leur histoire ;
- confie l'organisation et la mise en œuvre de cette campagne citoyenne aux maisons citoyennes et de la vie associative dans les arrondissements, au plus près des habitant.es, afin qu'elle soit réellement participative et reflète la contribution de chacun.e ;
- recherche un partenariat avec le Musée national de l'histoire de l'immigration pour le déploiement de cette campagne.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Personne. Qui ne prend pas part au vote ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est donc adopté. Lucie l'avait dit mais je le répète, rendez-vous ce samedi à l'Hôtel de Ville pour l'évènement « Paris, ville d'accueil et d'intégration » et le 5 février à 19h à la Mairie du 11<sup>e</sup> pour la table ronde « Contre le racisme et l'antisémitisme : le 11e s'engage ». Merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 28			
Abstentions	0	NPPV	2
POUR	28	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202403 – Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives**

**M. le Maire :** « Le vœu suivant est présenté par Sofiane KADDOUR-BEY. »

**M. KADDOUR-BEY** : « Merci M. le Maire. La trêve hivernale des expulsions locatives prend fin le 31 mars. Jusqu'à la fin octobre, tous les ménages ayant subi un jugement d'expulsion peuvent se voir sommés de quitter leur logement, avec le concours des forces de l'ordre si nécessaire.

Cette année, dans un contexte d'inflation galopante, la situation sociale est encore extrêmement tendue. La perte massive des capacités d'accueil en hébergement due à l'inaction de l'Etat et à sa volonté de revenir au niveau des capacités d'accueil antérieur au Covid, alors qu'environ 3000 personnes dorment encore à la rue à Paris, n'augure rien de bon. Et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, de nombreux propriétaires risquent de présenter un congé pour reprise à leurs locataires dans le but de proposer leur logement en location sur des plateformes de type Airbnb.

Les associations et les fédérations de solidarité qui viennent en aide aux personnes en situation de précarité locative font part de leurs vives inquiétudes. Il y a un risque important d'engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et des commissions de médiation DALO.

L'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires, ainsi que celles de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO). Ces dispositions prévoient notamment la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique. Une charte de prévention des expulsions a été votée en Conseil de Paris en 2017, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions. Elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO.

La Ville de Paris a donc conduit une politique ambitieuse de prévention des expulsions locatives et mène des actions pour venir en aide aux ménages en difficulté. Mais l'Etat doit pleinement jouer son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement. Le relogement des ménages en fin de procédure doit être digne et durable. Mettre en place des solutions temporaires alors même que le système d'hébergement d'urgence est totalement saturé est parfaitement inacceptable. Dans ces conditions, tout laisse à craindre une explosion des expulsions en avril 2024 sans relogement voire même sans hébergement.

Le vœu interpelle donc le gouvernement et le Préfet de police pour une prolongation de la trêve hivernale jusqu'à la prochaine trêve hivernale, et pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu à Paris pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement.

S'agissant de la dernière demande, nous proposons un léger amendement afin de toucher, au-delà des bailleurs sociaux, également le parc privé. Donc nous demandons à la Ville de Paris de poursuivre le travail engagé avec l'adoption de la Charte de prévention des expulsions, afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Adrien TIBERTI s'est inscrit. »

**M. TIBERTI** : « Pour apporter la réponse de l'exécutif à ce vœu. Il n'y aura pas de suspense, l'exécutif est favorable à ce vœu. Au-delà des propos importants de mon collègue, accordons-nous sur la symbolique. Les Jeux Olympiques ont été créés pour assurer un monde de paix, pour permettre la rencontre de toutes les nations du monde dans une logique de compétition sportive qui permettrait de dépasser toutes les autres formes d'opposition. C'est pourquoi l'on parle de « trêve olympique ». Pour que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris soient réellement la

fête qu'ils doivent être, nous proposons que la trêve olympique soit également la trêve des expulsions locatives. Je pense que ce serait une très bonne chose parce que je reçois lors des permanences beaucoup de gens qui se voient confrontés à des congés, officiellement pour vente ou reprise mais on ne peut le vérifier. Tous craignent que ce soit pour permettre aux propriétaires de faire beaucoup d'argent pendant les périodes des Jeux. Ce n'est évidemment pas acceptable. Le vœu vise à régler ce problème en interpellant l'Etat qui a les moyens juridiques de prolonger la trêve hivernale pendant tout l'été. Donc la majorité municipale soutient ce vœu. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres inscriptions. Je propose donc de passer au vote. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant le niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 estimé à 4,9% par l'INSEE ;

Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant que cette situation s'est aggravée depuis ;

Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ;

Considérant l'adoption de la loi Kasbarian au Sénat le 2 février 2023 dernier qui durcit les sanctions contre les individus considérés comme « squatteurs », affaiblit les protections des locataires en situation d'impayés de loyer et accélère les procédures d'expulsion ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement due à l'inaction de l'Etat, à sa volonté de revenir au niveau de capacités d'accueil antérieur au COVID alors qu'environ 3000 personnes dorment à la rue et au choix de certains « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant l'effort de la Ville de Paris en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'Etat, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon et la mise à disposition de plusieurs gymnases dont le gymnase Philippe Auguste dans le 11<sup>e</sup> en décembre 2023 ;

Considérant que 624 personnes sont mortes à la rue en 2022 selon le collectif les morts de la rue ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 incite de nombreux propriétaires à présenter un congé pour reprise à leur locataire, dans le but de proposer le logement en location sur les plateformes telles que AirBNB ;

Considérant qu'il est autorisé de mettre sa résidence principale en location sur des plateformes comme AirBNB pour un total maximum de 120 jours par an mais que les Jeux Olympiques et Paralympiques risquent d'entraîner de nombreux abus ;

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombre d'expulsions et que cela aggraverait une situation de sans-abrisme déjà alarmante ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'Etat et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe Communiste et Citoyen,

#### **EMET LE VŒU :**

Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement :

- Interpelle le gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives suite à la fin de la trêve hivernale et que celle-ci soit prolongée en conséquence ;
- Interpelle le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu dans le 11<sup>e</sup> arrondissement pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;
- Poursuive le travail aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est adopté. »

#### **Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
<b>Le vœu est adopté</b>			

#### **V11202408 – Vœu relatif à l'orientation vers l'hébergement des bénéficiaires du Plan Grand Froid**

**M. le Maire :** « Le vœu suivant est presque l'application du vœu précédent. Sofiane KADDOUR-BEY va le présenter et donner la position de l'exécutif dans le cadre de sa délégation. »

**M. KADDOUR-BEY :** « Merci M. le Maire. Comme vous le savez tous, le numéro d'appel de Paris 115 est saturé, il est quotidiennement confronté à un niveau de demandes de mise à l'abri qui dépasse l'offre disponible. On constate une hausse du nombre de personnes sans-abri dans notre arrondissement et plus de 3000 personnes dorment dehors à Paris.

L'Etat semble satisfait de ce constat et pousse le cynisme en indiquant qu'il n'a jamais ouvert autant de places d'hébergement. Très bien, mais le besoin était là. Qu'il mène une politique du

logement d'abord. Très bien, mais pas en opposant l'hébergement d'urgence au logement pérenne. Et tout cela sans construire les logements sociaux qui permettraient de désengorger l'hébergement d'urgence. En réalité, il ne s'agit ni plus ni moins pour l'Etat de remettre en cause le principe d'inconditionnalité de l'hébergement et de ne pas répondre à ses obligations.

Le 8 janvier, lors du déclenchement du Plan Grand Froid, la Préfecture de la Région Ile-de-France a annoncé la création de 328 places d'hébergement supplémentaires, dont 40 sont implantées dans des locaux de la Ville de Paris. Comme nous le faisons traditionnellement depuis 2010, le 11<sup>e</sup> arrondissement participe activement au déploiement du dispositif Grand Froid par la mise à disposition de la salle municipale Jean Aicard. Ce dispositif d'accueil continu permet d'héberger 20 personnes sans abri, orientées par le Samu Social de Paris et en lien avec les maraudes. Depuis 2010, l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard reçoivent des propositions d'hébergement adaptées à leur situation socio-administrative. La mise à disposition de cette salle est incontestablement un levier solidaire essentiel qui permet l'accompagnement et l'orientation de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens en situation de précarité et d'exclusion.

Or, nous avons appris par le SIAO 75 que cette année seulement 50% des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard se verrait proposer une orientation en raison de la saturation du parc d'hébergement francilien. Cette saturation n'est pas nouvelle et c'est bien une logique comptable qui est à l'œuvre sur le dos de la misère humaine. Quelle indignité, quel signal désespérant envoyé à l'ensemble des acteurs qui se mobilisent sans relâche au quotidien !

La crise structurelle de l'hébergement d'urgence en France oblige ainsi les acteurs de la veille sociale à hiérarchiser des situations d'urgence. En créant une concurrence entre des publics vulnérables, l'État participe, de fait, à un tri entre les publics vulnérables au moyen de critères et de moyens toujours plus restreints. C'est parfaitement inacceptable.

Le vœu demande donc à l'Etat que des places adaptées soient proposées à l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard. Dans ce contexte, aucun bénéficiaire ne sera remis à la rue sans proposition préalable. Ce vœu a évidemment l'aval de l'exécutif. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Vous l'avez très bien dit, mais je tiens à dire que c'est la première fois que l'on se retrouve dans cette situation : alors qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat, la Ville met à disposition des locaux municipaux qui sont quotidiennement utilisés par des associations du 11<sup>e</sup> arrondissement. La salle Jean Aicard est utilisée par de très nombreuses associations et ce, du lundi matin au dimanche soir. C'est donc un grand effort qui est demandé aux associations qui le consentent à chaque fois que c'est nécessaire, avec un sens exemplaire de solidarité. Chacun est exemplaire mais l'Etat ordonne cette année de faire le tri pour reloger la moitié des personnes hébergées, l'autre moitié étant mis à la rue. Je voudrais que la population du 11<sup>e</sup> arrondissement comprenne très clairement ce que cela signifie. Nous nous battons pour faire sortir les gens de la rue, nous les mettons à l'abri temporairement puis nous leur trouvons habituellement une place, mais cette année, nous devons dire à ces personnes de retourner dans leur tente, sur un carton, dans la rue. C'est une démarche insupportable.

Je vous remercie vraiment d'avoir présenté ce vœu qui est indispensable. Pour le clarifier, on peut indiquer dans le vœu que « des places adaptées soient proposées par l'Etat à l'ensemble des personnes hébergées ». C'est sa responsabilité.

Je n'ai pas d'autres interventions donc je vous propose de passer au vote du vœu ainsi amendé. »

Considérant, que le 115 de Paris est quotidiennement confronté à un niveau de demandes de mise à l'abri qui dépasse l'offre disponible et qu'en moyenne plus de 1000 personnes par jour appellent le 115, formulent une demande de prise en charge dont 80 % reçoivent une réponse négative ;

Considérant qu'en refusant de répondre aux insuffisances actuelles, faute de solutions structurelles, l'État remet en cause le principe d'inconditionnalité de l'hébergement et ne répond pas à ses obligations ;

Considérant l'augmentation du nombre de personnes sans-abri et de petits campements dans le 11<sup>e</sup> arrondissement signalés par les maraudes d'intervention sociales et les riverains ;

Considérant tout particulièrement les situations signalées rue du Général Renault, avenue de la République, place Léon Blum, rue Oberkampf, passage Sainte-Anne Popincourt, Villa Marcès, impasse de la Baleine ou encore place de la République, entre autres ;

Considérant que le 8 janvier, lors du déclenchement du plan Grand Froid, la Préfecture de la région Île-de-France a annoncé la création de 328 places d'hébergement supplémentaires dont 40 sont implantées dans des locaux de la Ville de Paris ;

Considérant que depuis 2010, le 11<sup>e</sup> arrondissement participe activement au déploiement du dispositif Grand Froid par la mise à disposition de la salle municipale Jean Aicard ;

Considérant que ce dispositif d'accueil continu permet d'héberger 20 personnes sans-abri orientées par le Samu Social de Paris en lien avec les maraudes d'intervention sociales : Mis Oppélia Charonne, Unité d'Assistance aux Personnes Sans-Abri, Maraude Emmaüs du Bois de Vincennes ou encore le 115 ;

Considérant que depuis 2010, l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard reçoivent des propositions d'hébergement adaptées à leurs situations socio-administratives, leur permettant de sortir durablement de la rue ;

Considérant que dans ce cadre, la mise à disposition de la salle Jean Aicard est un levier solidaire essentiel qui permet l'accompagnement et l'orientation de nombreux Parisiennes et Parisiens en situation de précarité et d'exclusion. Cependant, ces solutions d'hébergement d'urgence temporaire et collectif ne peuvent être considérées comme des réponses adaptées sans une offre pérenne de nature à permettre une sortie durable de la rue ;

Considérant que le SIAO 75 a indiqué que cette année seulement 50% des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard se verrait proposer une orientation en raison de la saturation du parc d'hébergement francilien, laissant craindre une remise à la rue pure et simple des 10 autres personnes ;

Considérant que la crise structurelle de l'hébergement d'urgence en France oblige les acteurs de la veille sociale à hiérarchiser des situations d'urgence. En créant une concurrence entre des publics vulnérables, l'État participe, de fait, à un tri entre les publics vulnérables au moyen de critères et de moyens toujours plus restreints ;

Considérant le courrier du Maire du 11<sup>e</sup> en date du 17 janvier 2024 au directeur général de la DRIHL pour demander à l'État des moyens à la hauteur de cet objectif humanitaire

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun, du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, et du groupe Communiste et Citoyen ;

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement demande à l'État :**

Que des places adaptées soient proposées par l'Etat à l'ensemble des personnes hébergées dans la salle Jean Aicard lors de leur sortie, afin qu'aucun bénéficiaire ne soit remis à la rue sans proposition préalable.

**M. le Maire** : « Qui est pour ? Unanimité. Merci à tous. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202404 – Vœu relatif aux suppressions de postes enseignants dans les écoles et les collèges parisiens**

**M. le Maire** : « Bénédicte DAGEVILLE va présenter ce vœu. »

**Mme DAGEVILLE** : « Merci M. le Maire. J'imagine que vous suivez comme moi, avec effroi et incrédulité, et un peu de consternation aussi, le feuilleton lié aux déclarations de la Ministre de l'Education Nationale. En tout cas, je lui reconnais un mérite : il s'agit probablement de l'une des meilleures ministres de l'Education Nationale que nous ayons eu ces derniers temps puisqu'elle a le mérite de dire clairement ce que les autres faisaient sans vouloir le dire. Que souhaite la Macronie pour l'école publique ? Déshabiller le service public pour favoriser l'enseignement privé. C'est maintenant dit clairement, au moins on peut commencer à discuter projet contre projet. Leur projet pour l'école est simplement d'avoir une école qui permet de justifier un ordre social ensuite, alors que notre projet est d'avoir une école émancipatrice pour chaque enfant. De ces projets différents découlent forcément des manières différentes de voir l'administration du service public d'éducation.

À chaque rentrée à Paris, ce sont des postes en moins et des classes qui ferment comme si on avait trop d'adultes pour encadrer les enfants dans les écoles. On sait pourtant que la France est toujours classée dans les derniers pays de l'OCDE quant à la moyenne des effectifs par classe. Lors de la rentrée 2023, 125 postes avaient déjà été supprimés dans le primaire, dont 13 dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Pour la prochaine rentrée, on est à peu près sur le même étiage a priori, mais le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) n'a pas encore eu lieu donc on est encore sur des chiffres un peu provisoires. Les dotations horaires globales (DHG) qui tombent dans le second degré montrent aussi l'insuffisance des moyens, le comble étant que cette insuffisance d'heures impacte les annonces faites par les mêmes ministres qui veulent faire des groupes de niveaux. Ce n'est peut-être pas un mal finalement car les groupes de niveaux constituent une pédagogie d'un autre âge.

Les moyens sont donc insuffisants pour assurer la scolarisation des enfants dans l'arrondissement et il y a également un manque de moyens humains pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. C'est pourquoi nous souhaitons, avec ce vœu, interpeller la Ministre de l'Education Nationale pour :

- annuler toutes les suppressions de postes,
- permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le premier degré que dans le second,
- renforcer les brigades de remplacement,
- renforcer le nombre d'enseignantes et d'enseignants spécialisés,
- ouvrir un nombre de postes correctement rémunérés et formés pour répondre aux besoins des élèves porteurs de handicap,

- pour pallier les difficultés que connaît le service public d'éducation, il est nécessaire de développer une politique attractive d'embauche pour l'ensemble de ses personnels.

Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Jérôme MEYER pour vous répondre. »

**M. MEYER** : « Merci M. le Maire. Chers collègues, chère Bénédicte DAGEVILLE, le vœu que vous présentez va dans la droite ligne de ce qui s'était déjà passé l'an dernier à l'occasion de la carte scolaire pour la rentrée 2023. Cette année, nous n'avons pas encore le chiffre exact du nombre de fermetures de classes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, mais 11 à 12 classes pourraient être fermées (13 l'an dernier), soit l'équivalent d'une ou deux écoles qui ferment. L'an dernier, deux écoles maternelles sont passées sous la barre des cinq classes, ce qui signifie que le directeur/la directrice d'école perd une demie décharge et n'est plus à temps plein. Ces fermetures de classes continuent de menacer nos écoles car lorsqu'il n'y a plus que trois ou quatre classes dans une école maternelle, il est très difficile d'assurer une cohésion d'ensemble. On l'a constaté il y a quelques années avec l'école Piver où l'Education Nationale avait progressivement fermé des classes jusqu'à n'avoir plus que deux classes dans cette école maternelle.

Nous sommes pleinement mobilisés face à cette situation, avec le Maire et Patrick BLOCHE qui mène le combat au niveau parisien – nous l'en remercions – ainsi qu'avec l'ensemble des élus de la majorité, et aux côtés des parents d'élèves. Nous sommes face à un gouvernement qui, en la matière, est assez peu prompt à négocier ou à discuter. La fermeture des classes n'est pas un nouveau sujet qui est apparu il y a deux ans, il y en a toujours eu des fermetures, des ouvertures de classes, et des discussions avec le Rectorat et la Ville de Paris. Aujourd'hui, on se retrouve dans une situation très compliquée.

Vous avez évoqué le feuillet. J'ai une question à laquelle je n'ai pas de réponse, mais je serais bien curieux de savoir s'il était prévu des fermetures de classes à l'école Stanislas lors de la prochaine rentrée. On posera la question dans d'autres instances.

Par rapport à votre vœu, que je vous remercie d'avoir déposé, l'exécutif propose un avis favorable bien entendu. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Merci. Aurore MOUYSET-NOZERAND demande la parole. »

**Mme MOUYSET-NOZERAND** : « Merci M. le Maire. On a regardé ce vœu avec beaucoup d'attention et notre groupe tient à rappeler quelques éléments.

Premièrement, les familles quittent Paris et avec elles, les élèves des crèches, des écoles, des collèges et des lycées. Depuis dix ans, la ville a perdu 123.000 habitants. Entre 2019 et 2022, une diminution d'un peu plus de 13.000 élèves a été enregistrée. À la rentrée 2023, la perte d'élèves est évaluée à 3178 jeunes, et d'ici 2025, on estime une perte à un peu plus de 9000 élèves dans l'académie. Ce que je vais dire ne va pas vous plaire, mais force est de constater que tout ceci est la conséquence de la politique anti-famille menée par la majorité municipale depuis 2014.

Signe que tout le monde n'est pas dupe, le syndicat des professeurs municipaux de la Ville de Paris a récemment adressé une lettre à la Maire dans laquelle il l'invite à la cohérence et à la responsabilité en revenant sur les suppressions de postes de ses propres professeurs municipaux d'art et de sport dans les écoles élémentaires parisiennes. Il se dit inquiet de la diminution du recrutement, en particulier dans le domaine de l'éducation physique et sportive au sein des écoles

élémentaires, et dans les domaines des arts plastiques et de l'éducation musicale. La réalité, c'est aussi qu'entre 2017 et 2022, les dépenses d'investissement dans les écoles et les collèges ont diminué de 43%. Il serait peut-être préférable que la Ville opère un changement dans sa politique familiale et éducative avant de réclamer des hausses de dotations et de s'opposer à des fermetures de classes dont elle est elle-même en partie responsable.

Vous demandez également un renforcement des moyens humains, pédagogiques, d'accompagnement éducatif et relationnel, et d'aide à l'autonomie des élèves en situation de handicap. La Ville pourrait peut-être mieux considérer ses propres agents et personnels éducatifs, ainsi que leurs revendications. Rappelons que les agents des services périscolaires sont en grève du 23 au 26 janvier, les animateurs et responsables périscolaires réclament entre autres une revalorisation des salaires, des postes supplémentaires et le versement de la prime REP et REP+.

Pour conclure, l'animation n'attire plus à Paris et la qualité de l'animation proposée s'en ressent. Ce sont malheureusement les familles et les enfants qui en pâtissent. Vous l'aurez compris, nous voterons contre ce vœu. »

**M. le Maire** : « C'est bien noté. Guillaume POITOUX s'était inscrit pour intervenir mais il n'est plus là. Je donne la parole à Patrick BLOCHE. »

**M. BLOCHE** : « Je voudrais réagir à la dernière intervention. Je ne la comprends pas. On pointe la responsabilité de l'Etat – et du Ministère de l'Education Nationale – dans les moyens qu'il accorde à l'Académie de Paris, mais vous détournez le sujet du vœu pour évoquer la Ville de Paris et en faire le procès. Vous êtes dans l'opposition et c'est un peu logique, mais je voudrais que vous preniez conscience du fait que cette carte scolaire touche toutes les familles parisiennes, quel que soit leur arrondissement de résidence. Donc je ne comprends pas que vous ne soyez pas dans le 11<sup>e</sup> arrondissement dans le même état d'esprit que les maires d'arrondissement de l'ouest parisien – qui sont dans l'opposition municipale – qui vont se mobiliser contre cette carte scolaire et pour obtenir l'annulation d'un certain nombre de fermetures de classes telles qu'elles sont prévues.

Surtout ne validez pas cette baisse démographique qui justifie tout et n'importe quoi ! En plus, nous constatons à Paris une décélération de la baisse démographique : 6000 élèves en moins à la rentrée 2021, 4000 en moins à la rentrée 2022. En 2023, nous pensions avoir 2900 élèves en moins, il y en a eu finalement « que » 2500. Et les prévisions d'effectifs scolaires pour la prochaine rentrée montreraient que cette décélération continue. Je n'ai pas encore le chiffre globalisé sur Paris mais concernant le 11<sup>e</sup> arrondissement, je sais que la baisse des effectifs scolaires à la prochaine rentrée – Jérôme me le confirmera – est inférieure à la baisse de l'année dernière, et cela dans un mouvement totalement contraire à ce qu'il se passe au niveau national. Je le répète souvent : à la rentrée 2022, Paris perdait 4000 élèves et qu'au niveau national, il y en avait 58.000 en moins, et à la rentrée 2023, Paris n'en perdait plus « que » 2500 alors qu'on en perdait 73.000 au niveau national. Il y a une logique exponentielle au niveau national.

Après la saignée de l'année dernière, on aurait donc pu s'attendre à ce que le Ministère de l'Education Nationale – qui fixe la dotation de postes pour l'Académie de Paris – lève le pied. Mais au contraire, il maintient le pied enfoncé, réduisant de manière drastique les postes d'enseignants à Paris et faisant mécaniquement monter le nombre d'élèves par classe, et ne réglant pas non plus le problème du remplacement des professeurs absents. Après tout, s'il y a besoin de moins d'enseignants devant les élèves compte tenu de cette baisse démographique, profitons-en pour renforcer les brigades de remplacement et pour permettre d'avoir des moyens humains complémentaires du ressort de l'Education Nationale, notamment vis-à-vis des enfants

en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Non, rien de tout cela. De plus, compte tenu des dotations faites à d'autres académies, il y a une sanction politique. Je regrette vraiment que l'opposition municipale dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ne soit pas solidaire de ce vœu et ne le vote pas car il s'agit de l'intérêt général des familles du 11<sup>e</sup> arrondissement, quelle que soit leur couleur politique. Et je trouve curieux que vous n'ayez pas la position qui sera celle des maires d'arrondissement de votre groupe au Conseil de Paris, qui eux vont se battre contre cette carte scolaire et contre les suppressions des postes d'enseignant prévues dans leur arrondissement. »

**M. le Maire** : « Merci pour cet éclairage. Christophe HARNOIS va prendre la parole pour le périscolaire. »

**M. HARNOIS** : « Un mouvement social est effectivement en cours et la Ville de Paris a apporté des réponses importantes – Patrick va peut-être pouvoir apporter des précisions –, notamment pour lutter contre la précarisation des personnels animateurs. C'est un mouvement social qui est donc entendu, mais ce n'est jamais simple de négocier. Des propositions récentes viennent d'être faites, montrant la mobilisation de l'exécutif parisien et de notre majorité en faveur de l'animation et du périscolaire.

Vous avez parlé de dégradation de la qualité de l'animation, je pense qu'on ne peut pas laisser dire de tels propos qui sous-entendent qu'on est en train de dégrader l'accueil des enfants sur le temps périscolaire. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas toujours simple. Pendant le Covid, les équipes se sont mobilisées pour garder un haut niveau de qualité dans l'accueil des enfants et aujourd'hui, ce niveau de qualité est retrouvé au travers de toutes les activités proposées aux enfants. Je pense que rares sont les grandes villes comme la nôtre qui proposent une telle diversité dans les activités et un tel niveau d'encadrement.

Bien sûr, tout est perfectible mais je voulais vraiment insister sur la qualité de l'animation et du périscolaire à Paris. Si vous souhaitez constater tout ce qui se fait dans le périscolaire, on organise en mai le « Périscolaire en fête » à l'invitation des familles et qui réunit les animateurs pour montrer tout ce qui est fait dans les écoles. Vous pourrez alors constater la richesse et la qualité des projets proposés aux enfants sur les temps périscolaires.

Pour améliorer cette qualité, on a également organisé récemment, avec François VAUGLIN et Patrick BLOCHE, et en compagnie des REV, un séminaire pour réfléchir à la mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT). Il faut le redire aussi, on donne du sens à ce que l'on fait et le PEDT en fait partie. C'est notre ligne directrice.

Je ne pouvais pas m'empêcher de dire ces quelques mots pour réaffirmer tout notre investissement sur le périscolaire, pour les familles et les enfants. »

**M. le Maire** : « Merci pour votre engagement. Je propose de passer au vote. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'importance de l'école de la République pour construire une culture commune de haut niveau pour l'émancipation de tous les individus et répondre aux défis d'avenir ;

Considérant que les missions de l'école publique supposent des moyens humains à la hauteur des besoins, à commencer par un nombre d'enseignant-es titulaires permettant de réduire le nombre d'élèves par classe, mais aussi de garantir les remplacements nécessaires;

Considérant l'inquiétude des parents d'élèves quant au déficit de remplacement, ainsi que les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, et en particulier de 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que le rectorat de Paris travaille aujourd'hui encore à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement comme par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que selon les premiers éléments de travail avancés par le rectorat, 12 classes dans le 11<sup>e</sup> seraient menacées de fermeture ;

Considérant qu'à la rentrée 2023 le 11<sup>e</sup> arrondissement a connu 13 fermetures de classes dans 13 écoles (les écoles maternelles 10 bis rue Duranti, 111 avenue Parmentier, 13 boulevard Richard Lenoir, 31 rue Godeffroy Cavaignac et les écoles élémentaires 39 Alexandre Dumas, 8 cité Voltaire, 22 rue Saint Maur, 35 rue Godeffroy Cavaignac, 4 avenue de Bouvines, 11 bis avenue Parmentier, 109 avenue Parmentier A, 14 rue Titon, 24 rue Saint Sébastien) ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une mauvaise répartition des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe est un facteur qui influe largement sur la réussite de tous les élèves, et en particulier les plus fragiles, et celles et ceux qui ont été le plus impacté-es par la crise du Covid ;

Considérant l'étude Regards sur l'Éducation publiée par l'OCDE en 2022, qui établit que le nombre moyen d'élèves par classe en France est parmi les plus élevés des pays de l'organisation ;

Considérant que les suppressions de postes entraînent des classes surchargées et des conditions de travail dégradées, qui mettent à l'épreuve les personnels de l'éducation nationale et diminuent l'attractivité du métier ;

Considérant que la dégradation des moyens de l'éducation nationale ne permet pas de lutter contre la ségrégation sociale croissante induite par les établissements privés qui bénéficient du double financement par les finances publiques et par les familles, ségrégation qui détériore le vivre ensemble et participe du séparatisme social des plus aisés ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » développée en 2023 a largement rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes de gauche, parisiens, régionaux, députés et sénateurs, et que la pétition a été signée par des milliers de parents qui demandaient au ministère d'annuler les suppressions de postes dans l'éducation nationale ;

Considérant les nombreuses pétitions organisées par les fédérations de parents d'élèves et largement signées par les parents d'élèves concernés directement ou non par des fermetures ;

Considérant les réactions déjà vives des organisations syndicales et des fédérations de parents d'élèves aux annonces de nouvelles saignées de postes dans l'éducation nationale ;

Sur proposition des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen,

#### **EMET LE VŒU :**

Que le Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement interpelle la Ministre de l'Éducation nationale pour qu'elle :

- annule toute suppression de poste, afin de permettre la diminution du nombre moyen d'élèves par classe, tant dans le primaire que dans le secondaire ;
- renforce les brigades de remplacements, ainsi que d'enseignant-es spécialisé-es ;
- ouvre un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre aux besoins des élèves porteurs de handicap ;
- développe une politique attractive d'embauche des enseignants qui passe par une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition.

**M. le Maire :** « Qui est pour ? La majorité. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris. Le vœu est adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	28	CONTRE	2
<b>Le vœu est adopté</b>			

### **V11202405 – Vœu relatif à l'implantation d'un monument dans le 11<sup>e</sup> arrondissement**

**M. le Maire :** « Je donne la parole à Jean-Christophe MARTIN pour le vœu suivant. »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire. Ce sera un vœu qui sera plus consensuel, j'espère. Il y a 110 ans, débutait la Première Guerre Mondiale, la Grande Guerre, où pour la première fois de l'Histoire, les troupes dit de l'Armée d'Afrique ou des troupes coloniales de l'Armée Française ont été massivement engagés sur le front. Et au même titre que l'ensemble des Poilus, ces soldats ont payé un lourd tribut à cette guerre.

Cela donne l'occasion de penser à ces soldats qui ont été engagés sur quasiment tous les combats menés par la France au 19<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> siècle et qui ont traversé le monde. Je pense notamment aux tirailleurs indochinois qui ont littéralement traversé la planète pour venir servir sous les drapeaux et combattre dans l'Armée Française, avec bravoure, qualité et honneur. Ils ont fait de ces régiments ceux parmi les plus décorés, encore à ce jour, de l'Armée Française. On ne compte plus les distinctions, médailles et palmes reçues par ces régiments. Au travers ces combats, notamment les Première et Seconde Guerres mondiales, la France a acquis une dette envers tous ceux qui ont servi sous ces drapeaux et qui se sont battus pour notre pays, peu importe leur lieu de naissance ou de résidence.

Aucun monument spécifique ne leur rend hommage à Paris. Il y a bien une plaque à côté du Maréchal Juin dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais c'est avant tout un monument dédié au Maréchal. Qu'aurait été le Maréchal Juin sans ses troupes de tirailleurs ? Ou le Maréchal Leclerc sans ses régiments de marche qui ont traversé le Tchad en remontant vers la Libye ? Donc nous proposons par ce vœu que, sur la place de la Nation, ou à proximité, un monument leur soit spécifiquement dédié. Pourquoi la place de la Nation, à part le fait que la moitié se situe dans le 11<sup>e</sup> ? Il y a aussi une portée symbolique. La France, par la voix de son gouvernement de l'époque, avait pris un certain nombre d'engagements envers tous ces soldats, tournant notamment autour des droits de la nationalité. Ces engagements n'ont pas été respectés. À la fin de la Première Guerre mondiale, sont apparus un certain nombre de critères additionnels. On s'était engagé, on

avait servi avec la promesse du gouvernement qu'on aurait les mêmes droits que les blancs : c'était le discours officiel. Finalement non, après il a fallu être blessé de guerre ou médaillé.

Je trouvais symbolique que le lieu soit à proximité de la place de la Nation pour justement dire que la nation est reconnaissante envers tous ceux qui se sont battus pour la patrie, et que ces soldats, y compris ceux qui n'ont pas eu la nationalité après – c'est quelque chose que l'Histoire jugera très dommageable – ont fait corps avec la Nation et l'ont méritée. D'où cette proposition qui a recueilli l'assentiment des associations d'anciens combattants tels que l'Union nationale des combattants (UNC) ou Le Souvenir Français dans le 11<sup>e</sup> arrondissement qui a reçu l'assentiment de l'association représentative des soldats venus d'ailleurs qui sont directement visés par ce vœu, et de plusieurs associations mémorielles d'anciens soldats ou de leurs descendants, à qui je souhaiterais que, dans notre arrondissement, nous puissions rendre hommage de façon positive à ce qu'ils ont pu nous apporter. »

**M. le Maire** : « Merci pour votre vœu et pour cette proposition. Rosalie LAMIN va répondre mais je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec le débat que nous venons d'avoir sur l'apport des personnes étrangères au service de notre pays. Je me contenterai simplement de souligner ce petit paradoxe de vouloir reconnaître les uns et rejeter les autres. C'est assez troublant. »

**Mme LAMIN** : « Chers collègues, je tiens à vous remercier pour ce vœu dans lequel je ne peux m'empêcher de voir un parallèle avec celui relatif à l'apport des immigrés et étrangers que vous n'avez pas voté. Oui, naturellement, il faut honorer la mémoire de ceux qui ont servi et défendu la France. Parmi eux figurent les soldats venus de loin : les combattants coloniaux. Vous l'avez dit.

La Ville de Paris leur rend déjà hommage. Elle le fait par des cérémonies : elle participe chaque année, comme invitée – en 2023, la Ville était représentée par Jacques MARTIAL, adjoint à la Maire de Paris chargé des Outre-Mer –, à la cérémonie du 16 avril qui correspond à la Journée de Mémoire du Chemin des Dames, qui rend hommage, sans distinction de pays, aux soldats qui furent jetés dans cette bataille. À partir de cette année, la Ville de Paris co-organisera cette cérémonie avec le Souvenir Français.

La Ville de Paris leur rend hommage aussi par des monuments et des dénominations que vous ne connaissez peut-être pas :

- Dans le jardin d'agronomie tropicale René Dumont, situé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, il y a :
  - un monument aux souvenirs des soldats de Madagascar
  - un monument aux Cambodgiens et Laotiens morts pour la France
  - un monument aux Indochinois chrétiens morts pour la France
  - un monument aux soldats noirs morts pour la France.

Je tiens à préciser qu'un programme de 900.000 euros est prévu pour entretenir ce site et restaurer ces différents monuments.

- Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, il y a une allée Claude Mademba-Sy, en mémoire de cet engagé volontaire dans les Forces françaises libres qui participa au débarquement de Normandie et à la Libération de Paris.

- Dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, il y a une place Do-Huu-Vi, en hommage à cet officier originaire de Cochinchine, qui a combattu dans l'Armée française et mort en juillet 1916 lors de la bataille de la Somme.
- Dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, il y a une place des tirailleurs sénégalais, en souvenir des soldats d'Afrique qui ont servi dans l'Armée française.
- Je pourrais aussi citer l'Esplanade des Villes « Compagnons de la Libération », située dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, métro Pont Marie. Celle-ci comporte un monument, avec un texte du Général de Gaulle rendant hommage aux soldats de la Première Armée Française.

Enfin, j'ajouterais que la Maire de Paris s'est engagée à ce que dans chaque arrondissement un lieu porte le nom d'une ou d'un combattant venu d'ailleurs.

Tous ces soldats ont, devant l'Histoire, payé le prix de la liberté. En revanche, l'Histoire et, disons-le tout franc, notre pays les ont cruellement et trop longtemps oubliés. Ce n'est pas le cas de la Ville de Paris. Les hommages que je viens d'évoquer en attestent. Et sur ce point, je pense que ce vœu pourrait être complété. Pour autant, nous le voterons.

Proposer ce vœu tout en refusant celui relatif à l'apport des immigrés et étrangers – et inversement – serait, à mon sens, d'un cynisme pour le moins désespérant. Il serait en effet inconcevable de proposer un vœu pour que la mémoire de ces soldats, morts pour la France et ses valeurs, soit honorée, et en même temps, approuver une loi aux relents identitaires instaurant une préférence nationale. Ces soldats ont montré de manière éclatante que notre Nation doit réunir ses citoyennes et ses citoyens de toutes les provenances, autour de principes républicains universels. On ne saurait vouloir les honorer et en même temps être du côté des tenants d'une nation ethnique, obsédés par l'origine et la religion de celles et ceux qui la fondent. C'est incompréhensible. »

**M. le Maire** : « Merci. Sofiane KADDOUR-BEY. »

**M. KADDOUR-BEY** : « Juste pour dire à M. MARTIN qu'il y a un monument très visible dans le 5<sup>e</sup> arrondissement en hommage aux soldats indigènes de la Première Guerre mondiale : la Mosquée de Paris. »

**M. le Maire** : « Merci, cela s'ajoute aux propos de Rosalie LAMIN. Je ne vois pas d'autres demande de prise de parole. L'avis de l'exécutif est favorable. »

**M. MARTIN** : « Merci M. le Maire. Je suis désolé si Rosalie LAMIN l'a pris pour une attaque contre la Ville de Paris, il n'a jamais été question de dire que Paris n'avait rien fait. Au contraire. Je ne connaissais pas tous les exemples que vous avez cités mais j'en connaissais effectivement certains. Notre volonté était une proposition de main tendue. »

Pour répondre à la dernière petite pique, j'assure que je ne suis pas parlementaire mais qu'on pourra en débattre après la séance. »

**M. le Maire** : « Mais on vient justement d'en débattre avec le vœu relatif à l'apport des étrangers. C'est pourquoi Rosalie LAMIN et moi-même avons exprimé cette incompréhension sur cette incohérence entre ces deux positions. Mais ce sont les vôtres. Je vous propose de passer au vote. Notre vote sera cohérent. »

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que durant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, les soldats dits « indigènes » de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales de l'Armée française ont été engagés sur la plupart des conflits majeurs auxquels notre pays a participé, tout particulièrement les deux guerres mondiales,

Considérant que ces soldats ont servi la Patrie avec honneur et bravoure,

Considérant les faits d'armes de leurs unités qui ont été soulignés par de nombreuses distinctions d'ordre militaire et qui font de leurs régiments certains des plus décorés de l'armée française,

Considérant la reconnaissance de la France qui est due à tous ceux qui ont servi et se sont distingués sous les drapeaux,

Considérant qu'aucun lieu parisien ne rend spécifiquement hommage à l'engagement de ces soldats en-dehors d'une plaque aux côtés du maréchal Juin dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, mais dans un lieu avant tout destiné à la mémoire de ce dernier.

Sur proposition des élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) ;

**EMET LE VŒU :**

Qu'un monument ou une stèle soit érigé place de la Nation ou à ses abords immédiats en l'honneur des soldats dits « indigènes » de l'Armée d'Afrique et des Troupes coloniales de l'Armée française qui ont servi la France avec honneur et bravoure.

**M. le Maire :** « Qui s'abstient ? Le groupe Communiste. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. Le vœu est adopté. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	4	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**V11202406 – Vœu afin que l'école élémentaire du 22 rue Saint-Maur soit dénommée « École Jacques Delors »**

**M. le Maire :** « Dernier vœu à examiner que Jérôme MEYER et Rosalie LAMIN vont co-rapporter, sur une idée de Patrick BLOCHE. Nous savions que Jacques DELORS avait des liens forts avec l'arrondissement donc la proposition vise à le traduire concrètement. »

**M. MEYER :** « Merci M. le Maire. Nous avons appris le décès de Jacques DELORS le 27 décembre dernier à l'âge de 98 ans. Nous connaissons tous son engagement européen en tant que président de la Commission européenne, mais aussi parce qu'il avait des convictions fortes pour porter la construction européenne. On lui doit deux textes majeurs, l'Acte unique européen et le Traité de Maastricht. Jacques DELORS disait à juste titre qu'il voulait faire de l'Europe un « espace de paix active ». Ses propos et son engagement demeurent plus que jamais d'actualité.

Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, nous partageons ses valeurs et sa conviction en ce qu'on peut faire et ce qu'on doit à l'Europe. Nous souhaitons donc honorer sa mémoire, d'autant plus que – c'est là où l'on trouve le lien avec le 11<sup>e</sup> arrondissement – Jacques DELORS était un enfant du 11<sup>e</sup>. Pour ceux qui ne le savent pas, il a fréquenté l'école du 22 rue Saint Maur dans le 11<sup>e</sup> arrondissement puis a rejoint ce qui était autrefois le lycée Voltaire (maintenant cité scolaire Voltaire). Il y a deux écoles dans la rue Saint Maur, l'une dans le 10<sup>e</sup>, l'autre dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

À Paris, contrairement à d'autres villes en France, les écoles ne portent pas de nom spécifique mais le nom de la rue dans laquelle elles sont situées. Mais nous avons la possibilité de donner un nom aux écoles. Donc sur proposition de Patrick BLOCHE, nous avons souhaité proposer le nom de Jacques DELORS à l'école de la rue Saint Maur dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Avant de vous en parler en Conseil, nous avons pris contact avec l'Inspectrice de l'Education Nationale pour l'en informer et pour recueillir son avis. Même s'il s'agit d'une prérogative des communes, il nous paraissait essentiel d'échanger avec les premiers concernés.

M. le Maire disait qu'il était fier d'avoir intégré une délégation à l'accueil des migrants. Il se trouve que ma collègue Lucie SOLEM est aussi en charge des questions européennes et nous portons activement une ambition pour répondre aux attentes sur ces questions européennes et de sensibilisation de nos habitants du 11<sup>e</sup>. Nous promovons notamment l'enseignement des langues étrangères dans l'arrondissement : il y a une « école colorée », un enseignement spécifique en allemand à l'école Pihet et l'école Beslay et une section internationale en anglais au lycée Voltaire. Nous souhaitons également « colorer » en anglais une école à proximité du lycée Voltaire. Ce sera le cas de l'école du 22 rue Saint Maur où Jacques DELORS a été lui-même élève. Dénommer cette école « école Jacques DELORS » constitue un élément supplémentaire dans notre démarche de promouvoir l'Europe. Je vous remercie. »

**M. le Maire** : « Rosalie LAMIN voulait ajouter un point. »

**Mme LAMIN** : « C'est une chance pour nous d'avoir eu l'architecte de cette grande Europe. Notre arrondissement est à l'image des valeurs qu'il avait sans cesse communiquées et enseignées. Donner le nom de Jacques DELORS à cette école sera le plus beau cadeau pour le 11<sup>e</sup> arrondissement. J'espère que cette proposition sera largement soutenue au Conseil de Paris. »

**M. le Maire** : « Merci beaucoup. Guillaume POITOUX s'était inscrit mais il est absent. Donc je donne la parole à Adrien TIBERTI. »

**M. TIBERTI** : « Merci M. le Maire. Le groupe Communiste soutient évidemment ce vœu dans la mesure où il était élève de l'école et homme d'état. Les Communistes n'avaient pas la même appréciation que Jacques DELORS sur les grandes questions européennes, nous avons de profonds désaccords qui perdurent. Effectivement, il a joué un rôle moteur et décisif dans la construction de l'Europe telle qu'elle est encore aujourd'hui et telle qu'elle nous pose problème. Mais à l'heure de la disparition récente de Jacques DELORS, il nous est important de rappeler d'autres caractéristiques qui peuvent tous nous réunir : sa droiture, son honnêteté, sa rigueur intellectuelle qui l'avait même poussé à renoncer à l'investiture du Parti Socialiste lors des élections présidentielles de 1995. Il savait en effet que ses convictions – que je qualifierais libérales – étaient en divergence avec la majorité du Parti Socialiste de l'époque. Il se savait en désaccord sur les grandes questions économiques avec la majorité des militants du Parti Socialiste. Il avait renoncé à une investiture qui lui était promise et cela est un signe, parmi de nombreux autres, de sa droiture.

C'était un ancien élève du lycée Voltaire, il avait croisé sur ses bancs un autre dirigeant très important de notre pays, Henri KRASUCKI. Ce dernier a une salle à son nom dans le lycée qu'il a fréquenté quelques temps, avant de rejoindre l'usine sans pouvoir finir ses études au vu des conditions matérielles de sa famille et du statut des juifs à l'époque. Nous nous associons donc à ce vœu car nous considérons que Jacques DELORS a été effectivement un homme d'Etat important pour notre pays et un enfant du 11<sup>e</sup> arrondissement dont il faut marquer le souvenir. »

**M. le Maire :** « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole, je vous propose donc de voter ce vœu. »

#### **Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que c'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Jacques DELORS, survenu le 27 décembre 2023, à l'âge de 98 ans ;

Que c'était un enfant du 11<sup>e</sup> arrondissement ;

Qu'il a, en effet, grandi entre la place de la Bastille et le cimetière du Père-Lachaise ;

Qu'il habitait au 12 de la rue Saint-Maur et passait son temps à taper la balle sous les murs de l'ancienne prison de la Petite-Roquette ;

Qu'il a été scolarisé à l'école Saint-Maur, puis, après l'obtention de son certificat d'études, au lycée Voltaire ;

Qu'à la suite de son baccalauréat – obtenu, du fait de la guerre, à Clermont-Ferrand –, il entre à la Banque de France et adhère à la CFTC où il milite activement au groupe « Reconstruction », ayant participé à l'évolution de la CFTC en CFDT ;

Que son action syndicale le mènera, en 1959, au Conseil économique et social, puis, en 1962, au Commissariat général au Plan ;

Qu'il restera au Plan jusqu'en 1969, année au cours de laquelle il intègre le cabinet de Jacques CHABAN-DELMAS, pour mettre en œuvre le projet de « Nouvelle Société », proposé par le Premier ministre ;

Qu'il adhère, en 1974, au Parti Socialiste ;

Qu'associé à la première campagne présidentielle victorieuse de François MITTERRAND, il est nommé, en 1981, Ministre des Finances ;

Qu'il devient, en 1985, Président de la Commission européenne, à la tête de laquelle il restera 10 ans, effectuant deux mandats ;

Que cette période constitue l'âge d'or de la démarche communautaire avec, notamment, l'entrée en vigueur de deux textes – l'Acte Unique Européen en 1987, qui ouvre la voie au marché unique, et le traité de Maastricht en 1993, qui crée l'Union monétaire –, l'élargissement à cinq nouveaux pays et la réunification allemande, qu'il soutiendra ;

Que c'est également sous sa présidence que fut lancé le programme Erasmus qui a permis à de nombreux étudiants de suivre une partie de leur cursus à l'étranger afin de découvrir une nouvelle culture et maîtriser une autre langue ;

Que nous promovons dans le 11<sup>e</sup> arrondissement l'apprentissage des langues étrangères, notamment à l'école Saint-Maur, où un projet de classe colorée en langue étrangère avec un enseignant bilingue est à l'étude, et à la Cité Scolaire Voltaire, dont le collège dispose aujourd'hui d'une section internationale, deux établissements que Jacques DELORS a fréquentés comme indiqué précédemment ;

Que Jacques DELORS était un homme d'État et peut être considéré comme l'un des grands architectes de l'Europe dont il fut désigné « citoyen d'honneur » - titre honorifique qu'il partage avec seulement deux autres personnes Jean MONNET et Helmut KOHL ;

Qu'honorer sa mémoire, c'est faire vivre l'idéal européen ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, et des élu.e.s du groupe Paris 11 en Commun ;

**EMET LE VŒU :**

Que l'école élémentaire du 22 de la rue Saint-Maur soit dénommée « École Jacques Delors ».

**M. le Maire :** « Qui est pour ? Unanimité. Formidable, merci beaucoup. »

**Résultat du vote :**

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	30	CONTRE	0
<b>Le vœu est adopté</b>			

**M. le Maire :** « Merci chers collègues. Je vous rappelle les rendez-vous de ce samedi et du 5 février en Mairie pour dire que les étrangers sont les bienvenus. Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 15 mai. Bonne soirée à toutes et à tous. »

**À 20h25, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Signature	Signature
<b>M. François VAUGLIN Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement</b>	<b>Mme Bénédicte DAGEVILLE, Adjointe au Maire Secrétaire de séance</b>